



RAPPORT PUBLIC 2023-2024



MANDAT 2021-2026



Elysé OUEDRAOGO
Président



Malick Y.SAWADOGO
Commissaire Vice-Président



Ousmane OUEDRAOGO
Commissaire Rapporteur



Aboubacar SAWADOGO
Commissaire Vice-Président



Issa BALIMA
Commissaire Rapporteur



Mamata TIENDREBEOGO
Commissaire



Palguim SAMBARE
Commissaire



Tasséré SAVADOGO
Commissaire



Karfa SORA
Commissaire



Aboubakar DIALLO
Commissaire



Oumar OUEDRAOGO
Commissaire



Augustin BADO
Commissaire



Ibrahima OUEDRAOGO
Commissaire



Abdoul TASSEMBEDO
Commissaire



Elie OUEDRAOGO
Commissaire

Table des matières

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	4
<i>PREFACE</i>	7
<i>PARTIE I : LA CONSOLIDATION DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ADMINISTRATION ELECTORALE</i>	10
I. La digitalisation pour accroître la performance des services.....	10
II. La poursuite de la capacitation des membres et du personnel administratif et technique	15
III. La mise en sécurité du matériel électoral et l'élaboration des statistiques électoraux.....	22
IV. Le pilotage institutionnel et coopératif.....	25
<i>PARTIE II : LES ACTIVITES PREPARATOIRES DES ELECTIONS DE SORTIE DE TRANSITION</i>	42
I. La poursuite de la planification des opérations pour une organisation réussie des élections de sortie de transition.....	42
II. La quête d'un cadre de collaboration avec les parties prenantes pour l'intégrité et la transparence du processus électoral.....	46
III. La recherche d'une communication saine et adaptée au processus électoral	50
IV. La contribution au processus d'élaboration de l'avant-projet de loi portant code électoral	51
<i>PARTIE III : BILAN ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE</i>	55
I. La situation des ressources humaines	55
II. Le bilan de l'exécution du budget « Fonctionnement 2023 ».....	59
III. L'état des contributions de la CENI aux organismes internationaux	60
IV. Les contributions des partenaires de la CENI en 2024.....	61
V. L'accueil des missions des corps de contrôle et d'audit.....	62
<i>PARTIE IV : PERSPECTIVES</i>	63
<i>CONCLUSION</i>	65

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAEA : Association des autorités électorales africaines

AC : Agence Comptable

AG : Assemblée Générale

AIGE : Autorité Indépendante de Gestion des Elections

ALT : Assemblée Législative de Transition

AN : Assemblée Nationale

ANPTIC : Agence Nationale pour la Promotion des technologies de l'information et de la Communication

ANSSI : Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

AP : Assemblée Plénière

ASCE/LC : Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption

CAB : Cabinet

CEC : Commission Electorale Centrale de la Russie ;

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CENI : Commission électorale nationale indépendante

CFA : Communauté Francophone d'Afrique

CGD : Centre pour la Gouvernance Démocratique

CGI : Code Général des Impôts

CIFOEB : Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget

CNO-RC : Commission Nationale d'Organisation du Référendum Constitutionnel

CODEL : Convention des organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections

CSC : Conseil Supérieur de la Communication

DAF : Direction de l'Administration et des Finances

DCEC : Direction de la Communication et de l'Education Citoyenne

DGCOOP : Direction Générale de la Coopération

DIRCAB : Directrice de Cabinet

DMP : Direction des Marchés Publics

DOE : Direction des Operations Électorales

DRH : Direction des Ressources Humaines

ECES : Centre européen d'appui électoral

FHS : Fondation Hans Seidel ;

IFES : Fondation internationale pour les systèmes électoraux

IGF : Inspection Générale de Finances

MAECRBE : Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur

MATDS : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

MINEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective

MISAHHEL : Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel

MPSR : Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration

MUTRACENI : Mutuelle des Travailleurs de la Commission électorale nationale indépendante

NAM: Needs Assessment Mission

NDI: National Democratic Institute

OGE : Organe de Gestion des Élections

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONI : Office National d'Identification

OSC : Organisation de la Société Civile

PACE : Programme d'Appui au renforcement des capacités des institutions et processus démocratiques, à la transition et à la participation citoyenne pour la consolidation de la démocratie et de la paix au Burkina Faso

PAPE : Projet d'Appui aux Processus Electoraux

PDI : Personne Déplacée Interne

PNUD : Programme des Nations-Unis pour le Développement

PRODOC : Document de Projet

PSSI : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

PTF : Partenaire technique financier

RAMU : Régime d'Assurance Maladie Universelle

RECEF : Réseau des Compétences Electorales Francophones

REN-LAC : Réseau National de Lutte Anti-Corruption

RESAO : Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest

ROEF : Réseau des observateurs électoraux nationaux francophones

SG : Secrétariat Général

TGI : Tribunal de Grande Instance

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

UGP : Unité de Gestion du Projet

VBG : Violences Basées sur le Genre

VSAT : Terminale à très petite couverture

PREFACE



Chers concitoyens,

Il m'est particulièrement agréable de présenter le rapport public 2023-2024 de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le troisième de notre mandat entamé en juillet 2021. Ce document répond certes à une exigence légale prescrite à l'article 14 alinéa 4 de la loi n°014-2001/AN portant Code électoral mais il est aussi le reflet de notre engagement à servir la République et à garantir des processus électoraux transparents et intègres.

Au cours de cet exercice, nous avons fait face aux défis avec détermination et résilience. Nos efforts ont été concentrés sur la revue de certains de nos modes opératoires et sur le renforcement de nos capacités internes, aussi bien sur le plan humain que matériel, gage d'une administration électorale professionnelle.

Le présent rapport, qui couvre la période d'août 2023 à juillet 2024, témoigne de notre conviction indéfectible d'instaurer des processus électoraux à la fois professionnels et transparents. Il présente les résultats de nos actions et les innovations que nous avons initiées pour moderniser notre administration électorale. Nous avons structuré ce rapport en plusieurs parties, allant de la professionnalisation de l'administration électorale à la préparation des élections de sortie de transition, en passant par notre bilan administratif, financier et comptable. Les défis que nous avons rencontrés sont également examinés, tout comme les perspectives qui se dessinent pour la CENI et pour notre démocratie.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ce rapport, ainsi que les membres de la CENI pour leur dévouement et leur professionnalisme. Mes remerciements vont également aux premières autorités de notre Pays pour leur accompagnement, aux partenaires de la CENI ainsi qu'à nos mandants.

Je vous invite à parcourir ce rapport avec attention ; il est le reflet de nos efforts communs pour construire un avenir électoral serein et sécurisé pour notre pays.

Bonne lecture !

Le Président de la CENI

Élysé OUÉDRAOGO
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon

INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article 14 alinéa 4 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral ensemble ses modificatifs, « *La Commission électorale nationale indépendante (CENI) adresse un rapport public au Président du Faso une fois par an, sur l'exécution de ses missions (...)* ».

Une autre année s'achève pour cette équipe de la CENI qui est à sa 3^{ème} année de mandat, une année aussi riche en activités que celles précédentes. Nonobstant l'absence d'un chronogramme d'organisation du processus électoral de sortie de transition la CENI, en tant qu'unique organe de gestion des élections au Burkina Faso, a travaillé à être prête au mieux, pour honorer ce rendez-vous important pour la Nation entière. A cet effet, et dans la logique de l'an II du mandat, elle a poursuivi les actions de renforcement des capacités, tant sur le plan des ressources humaines que sur le plan matériel, logistique et institutionnel, afin de renforcer le cadre structurel des élections.

Les résultats auxquels l'institution est parvenue sont consignés dans le présent rapport établi en application des dispositions de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral ensemble ses modificatifs. Il couvre la période d'août 2023 à juillet 2024 et rend compte des activités, du dynamisme et de la volonté de rendre les processus électoraux plus professionnels, transparents et intègres. Il montre également les différentes innovations proposées pour parvenir à moderniser la conduite des processus et l'administration électorale tout en relevant les difficultés rencontrées dans cette quête de meilleurs processus électoraux.

Il est structuré comme suit :

La première partie intitulée « **La consolidation de la professionnalisation de l'administration électorale** » traite des points suivants :

- ✚ la digitalisation pour accroître la performance des services ;
- ✚ la poursuite de la capacitation des membres et du personnel administratif et technique ;
- ✚ la mise en sécurité du matériel électoral ;
- ✚ le pilotage institutionnel et coopératif au service de la professionnalisation.

La deuxième partie porte sur « **Les activités préparatoires des élections de sortie de transition** » qui ont concerné :

- ✚ la poursuite de la planification des opérations pour une organisation réussie des élections de sortie de transition ;

- ✚ la quête d'un cadre de collaboration avec les parties prenantes pour l'intégrité et la transparence du processus électoral ;
- ✚ la recherche d'une communication saine et adaptée au processus électoral ;
- ✚ la contribution au processus d'élaboration de l'avant-projet de loi portant code électoral.

La troisième partie est consacrée au **bilan administratif, financier et comptable de la CENI au titre de l'année 2023** jusqu'au mois de mai 2024.

La dernière partie du rapport évoque les **perspectives de la CENI**.

PARTIE I : LA CONSOLIDATION DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ADMINISTRATION ELECTORALE

La professionnalisation de l'administration électorale est au cœur du mandat de l'équipe qui en a fait son cheval de bataille. Amorcée depuis le début du mandat, cette action de professionnalisation a été poursuivie et consolidée durant cette année à travers la digitalisation pour accroître la performance des services (I), la poursuite de la capacitation des membres et du personnel technique (II), la mise en sécurité du matériel et des documents électoraux (III) et un pilotage institutionnel et coopératif au service de la professionnalisation (IV), l'objectif étant de mieux faire face aux défis liées à l'organisation d'élections.

I. La digitalisation pour accroître la performance des services

Depuis plus d'une décennie, la CENI a fait l'option d'améliorer la performance du service public des élections dans notre pays par la digitalisation progressive de l'administration des élections. Pour cette année, cette digitalisation s'est traduite par le développement et l'implémentation d'un logiciel de gestion des dépenses électorales spécifiques (1), le développement et l'implémentation d'un logiciel de gestion des stocks (2) et l'élaboration d'une politique de sécurité des systèmes d'information (3). La performance des services suppose aussi des équipements en bon état de fonctionnement, ce qui a justifié la tenue d'une journée de salubrité informatique (4).

I.1. Le développement et l'implémentation d'un logiciel de gestion des dépenses électorales spécifiques

L'organisation du processus électoral mobilise à chaque échéance, des moyens humains, matériels et financiers importants pour mettre en œuvre les opérations électorales. Pour l'exécution des dépenses relatives à ces opérations, la CENI faisait recours à un logiciel de gestion mis à sa disposition par un prestataire privé outre les logiciels de gestion utilisés par l'État dans le circuit de la dépense. Cet outil, s'il permettait déjà de générer un volume important d'états des prises en charge et de situations utilisées lors des engagements de dépenses et des paiements présentait cependant quelques insuffisances et ne couvrait pas toutes les dépenses électorales spécifiques aux opérations électorales

C'est pourquoi, dans le but de renforcer son autonomie et de couvrir toutes les dépenses spécifiques, la CENI a entrepris de développer un logiciel propre de gestion dénommé « Etat Paie ».

Les travaux de conception ont débuté à Ouagadougou puis, un atelier s'est tenu du 19 au 24 septembre 2023, à Koudougou, dans la région du Centre-Ouest pour finaliser le développement de l'outil. Ce développement assuré par les ingénieurs de la Direction des opérations électorales s'est fait en tandem avec les acteurs de la chaîne financière qui ont apporté une contribution importante à chaque étape pour s'assurer de la prise en compte des différents textes qui encadrent la gestion financière des opérations.

Ce logiciel assez intégré permet désormais de traiter de manière automatisée :

- le calcul des distances entre les zones d'intervention ;
- le calcul des coûts des prises en charge des acteurs en fonction des activités et des zones d'intervention au regard des barèmes réglementaires et des arrêtés conjoints ;
- l'édition des états de prise en charge pour les engagements des dépenses, avec une colonne permettant d'apposer les émargements ;
- la génération des statistiques sur les dépenses (prise en charge, carburant etc...) et sur les distances parcourues;
- le calcul des consommations de carburant en volume et en valeur en fonction des distances parcourues et en fonction des types de véhicules conformément aux textes en vigueur ;
- la gestion des ordres de missions, de l'émission jusqu'à la prise en charge de l'incidence financière ainsi que les statistiques qui en découlent.

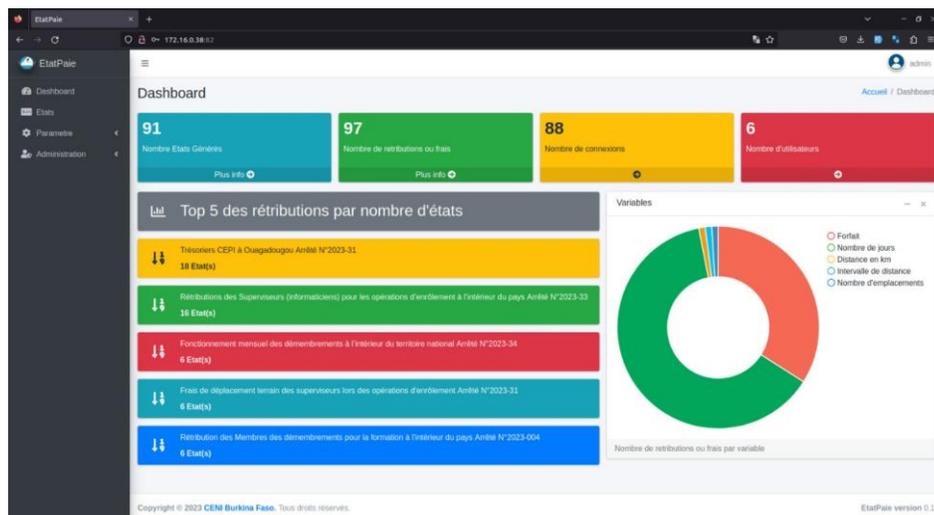


Figure 1 : Ecran d'accueil du logiciel « Etat paie »



Les techniciens de la CENI ont reçu les encouragements du président de la CENI, le 8 janvier 2024.

I.2. Le développement et l'implémentation d'un logiciel de gestion des stocks

La CENI dispose d'un patrimoine matériel très important en volume et en diversité dont la gestion pose d'énormes défis. La qualité de la gestion étant un facteur clé pour la pérennité de ces moyens électoraux et pour optimiser les acquisitions, la CENI a entrepris de se doter d'un logiciel de gestion de stocks. Ce logiciel permet d'une part, de passer de la gestion manuelle, moins efficace et source d'erreurs, à une gestion automatisée permettant d'effectuer un suivi quotidien du stock de matériel dans ses magasins.

Le développement du logiciel a été assuré par la Direction des opérations électorales avec l'accompagnement des experts du Projet d'appui aux processus électoraux mis en œuvre par le PNUD. Un accent particulier a été mis sur la traçabilité de toutes les entrées et les sorties de matériel aussi bien pour le matériel relatif au fonctionnement de la CENI que pour le matériel électoral destiné à l'enrôlement des électeurs et aux opérations de vote.

De manière spécifique, le logiciel facilite la réalisation des tâches suivantes :

- codifier le matériel du magasin ;
- gérer les entrées et sorties de stock ;
- éditer les états.

Avec cette application, les stocks des différents types d'équipement sont gérés séparément en entrée et en sortie. Plus précisément, ce logiciel permet d'enregistrer, dans le cadre de l'enrôlement, les références des kits d'enrôlement sortis des magasins pour être déployés sur le terrain.

Elle garantit une traçabilité sur toutes les actions en fonction de différents mouvements du stock tenu par le gestionnaire, permet de générer les états de stocks en fichier au format

exportable (Excel, PDF, etc.) et garantit leur impression. Le logiciel met un accent particulier sur la sécurité à travers des protocoles robustes et un mécanisme de sauvegarde et de restauration des données.

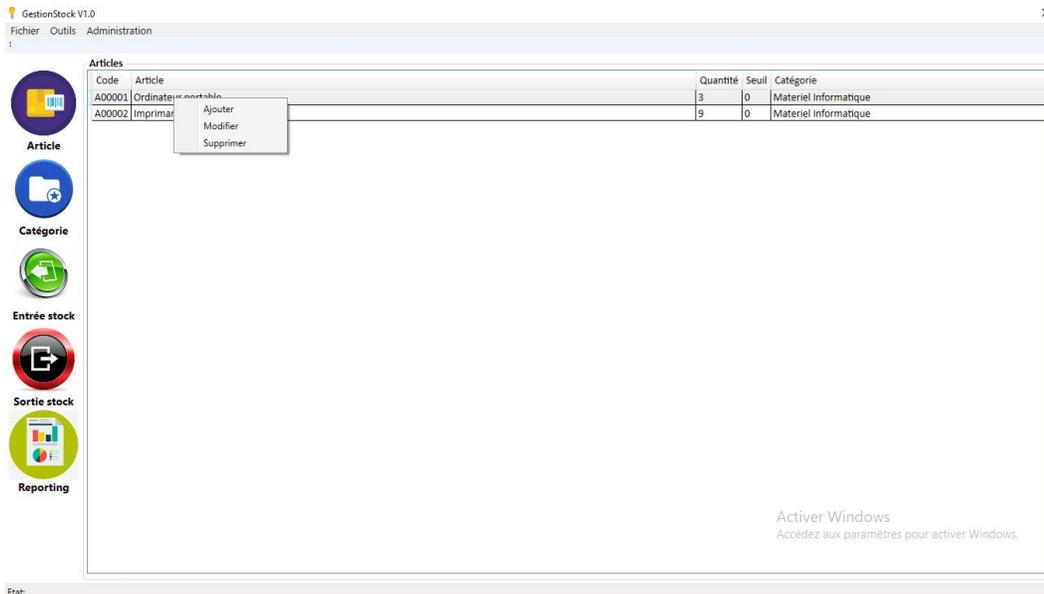


Figure 2 : Ecran d'accueil du logiciel de gestion des stocks

I.3. Processus d'élaboration d'une politique de sécurité des systèmes d'information

Face à l'augmentation des menaces informatiques mondiales et locales, la CENI a réalisé en 2023, le diagnostic de son infrastructure informationnelle. Ce diagnostic a révélé des faiblesses, notamment l'absence d'une politique de sécurité pour son système d'information. Afin d'y remédier, l'institution a entrepris la conception d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Ainsi, un comité a été constitué pour rédiger cette politique, avec l'appui technique du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et de l'Économie Numérique, à travers l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et le soutien financier de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES).

La PSSI_CENI permet à l'institution de se doter de règles de gestion, de codes de bonne conduite et de bonnes pratiques assurant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données collectées et stockées en son sein pour son fonctionnement et pour les processus électoraux.



Le président de la CENI, Elysé OUEDRAOGO (micro) a présidé les travaux de mise en place de la PSSI-CENI

I.4. La tenue des journées de salubrité informatique

Du 11 au 15 mars 2024, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a organisé pour la première fois, une opération spéciale de salubrité informatique. Cette initiative visait à assainir les locaux en enlevant le matériel informatique obsolète et à vérifier l'état de fonctionnement des équipements en usage. L'opération a permis d'enlever dans les différents locaux deux cent quatre-vingt-dix (290) équipements informatiques et péri informatiques.

Après inventaire, cent trente et sept (137) équipements purement informatiques ont été soumis à un diagnostic rapide en vue d'une réutilisation ou d'une réforme.

Le tableau ci-dessous résume l'état du matériel informatique après le diagnostic :

Matériel	Testé	Réutilisable	A réformer
Ordinateur De Bureau Asus	7	3	4
Unité Centrale	5	3	2
Imprimante	30	24	6
Scanner	4	4	0
Onduleur	28	0	28
Ordinateur Portable	39	30	9
Ecran d'ordinateur	14	10	4
Modem Cisco	5	3	2
Switch	5	4	1
Totaux	137	81	56

Lors de cette opération, les besoins en formation des agents en informatique ont été recensés. Afin de garantir un environnement de travail sans déchets informatiques et au regard de la pertinence de cette opération ponctuelle, il a été convenu de la pérenniser. Ainsi, cette activité se déroulera désormais au moins deux fois par an.

II. La poursuite de la capacitation des membres et du personnel administratif et technique

Le processus de renforcement des capacités des membres de la CENI et de son personnel administratif et technique s'est poursuivi, au cours de cette année, à travers les actions de formation (1) initiées par l'institution elle-même, et aussi les actions de partage d'expériences (2) à l'occasion d'événements pour lesquels l'institution a été invitée.

II.1. Les actions de formation

Elles ont consisté en l'organisation de sessions de formation au profit du personnel sur le processus électoral et l'éthique professionnelle des agents électoraux (1), d'une formation des acteurs de la chaîne logistique sur le guide logistique (2) et d'une formation sur la communication interne en vue de renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'institution (3).

II.1.1. Les sessions de formation du personnel sur le processus électoral et l'éthique professionnelle des agents électoraux

Avec l'accompagnement financier de IFES, une série de trois formations sur le processus électoral, l'éthique et la déontologie de l'agent public burkinabè et les obligations spécifiques des agents électoraux ont été organisées au profit du personnel. Ce personnel était composé d'éléments de sécurité, de secrétaires, d'agents de bureau et d'autres cadres relativement nouveaux à la CENI. Les sessions de formation se sont déroulées sur la période d'octobre à décembre 2023.

Au total soixante et neuf (69) personnes ont bénéficié de ce programme de renforcement des capacités qui a porté sur les thématiques suivantes :

- les élections : l'approche cycle électoral ;
- la CENI et son rôle dans le processus électoral ;
- les parties prenantes au processus électoral, leurs rôles et interactions avec la CENI ;
- sécurité et élections : enjeux et défis ;
- les missions de l'élément de sécurité dans le processus électoral ;
- éthique et déontologie de l'agent public au Burkina Faso ;
- éthique professionnelle des agents électoraux.

Au regard de l'importance des thématiques retenues et de leur intérêt pour l'ensemble des participants, ces derniers ont recommandé l'organisation de ces formations chaque année, l'élargissement des thèmes en lien avec le processus électoral, l'augmentation du nombre de jours de formation pour permettre plus d'échanges.

Il faut relever que ces formations ont été assurées par le service de formation en collaboration avec le cabinet, le secrétariat général, la direction des ressources humaines. En outre, un expert en sécurité a assuré l'animation des modules qui portaient sur la sécurité et élections : enjeux et défis et les missions de l'élément de sécurité dans le processus électoral. Un magistrat a également animé les modules sur l'éthique et la déontologie de l'agent public au Burkina Faso.



Le président de la CENI, Elysé OUEDRAOGO a ouvert les travaux en compagnie du directeur pays de IFES



Tous les participants à la formation ont reçu chacun une attestation

II.1.2. La formation des acteurs de la chaîne logistique sur le guide logistique

La CENI a, à son actif, l'organisation de plusieurs échéances électorales. Tirant leçons des défis logistiques rencontrés lors des précédents processus électoraux, elle a élaboré un guide logistique et assuré la formation du personnel de la chaîne logistique grâce au soutien financier de IFES. L'objectif principal était d'énumérer les actions et les activités à mettre en œuvre en vue de la tenue d'un scrutin. Ainsi, vingt et huit (28) agents ont été outillés sur le conditionnement du matériel électoral, le convoyage du matériel électoral, la disponibilisation du matériel aux acteurs électoraux et enfin le retour du matériel électoral à la fin des opérations électorales.

Cette formation qui a été participative a permis aux acteurs de la chaîne logistique de mieux comprendre ce qu'il faut comme actions et activités à mettre en œuvre dans les domaines des finances, de l'informatique, des ressources humaines et en termes de formation pour réussir une échéance électorale.



Une vue des participants à l'atelier de Loumbila le 13 novembre 2023.

II.1.3. La formation sur la communication interne en vue de renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'institution

Réalisée avec l'aide d'un consultant spécialisé, cette session de formation avait pour but de renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'institution. L'événement a réuni non seulement les commissaires, mais aussi les directeurs techniques, leurs chefs de service et divers agents, démontrant ainsi l'importance accordée à la cohésion et à l'efficacité internes.

La formation a débuté par une série de sessions théoriques, où les participants ont été initiés aux concepts clés de la communication interne. Ces sessions ont mis en lumière les meilleures pratiques à adopter ainsi que les pièges courants à éviter pour maintenir une communication fluide et efficace au sein de l'institution.

Les participants ont ensuite pris part à des ateliers pratiques, qui ont permis de traduire la théorie en exercices concrets. Ces ateliers, axés sur la collaboration, ont favorisé l'interaction et la compréhension mutuelle entre les différents membres de l'équipe.

En outre, des études de cas basées sur des situations réelles ont été présentées pour identifier les lacunes existantes dans les processus de communication et proposer des solutions adaptées. Cette approche pragmatique a aidé les participants à mieux appréhender les défis spécifiques à leur contexte de travail et à développer des stratégies pour les surmonter.

L'atelier a permis de formuler plusieurs recommandations à la lumière des études de cas et des exposés théoriques présentés. Ainsi, il a été suggéré de mettre en place des canaux de communication clairs pour assurer une circulation fluide de l'information entre les différents directions et services. De plus, il a été recommandé d'organiser des sessions de formation régulières pour maintenir et améliorer les compétences en communication de tous les agents de la CENI. L'importance d'instaurer une culture de feedback constructif a été soulignée, permettant ainsi une amélioration continue des pratiques de communication. La transparence dans les échanges a été identifiée comme un pilier essentiel, tout comme la promotion de l'esprit d'équipe à travers des activités de team-building régulières.

En somme, cette formation a été une étape cruciale pour améliorer la communication interne au sein de la CENI. Les outils et recommandations issus de cette formation sont essentiels pour renforcer l'efficacité et la transparence des processus électoraux au Burkina Faso.

II.2. Les actions de partage d'expériences

Les actions de partage d'expériences constituent des moments privilégiés pour découvrir des pratiques d'autres pays en matière de conduite des processus électoraux pour améliorer la conduite de nos propres processus. C'est ainsi que des représentants de la CENI ont pris part à des missions d'observation électorale (2.2.1) et que la CENI a partagé son expérience en matière de gestion des candidatures avec l'AIGE du Mali lors d'une visite de travail (2.2.2). D'autres actions de partage d'expériences (2.2.3) ont été menées au cours de l'année.

II.2.1. Les missions d'observation électorale

Au cours de l'exercice 2023-2024, la CENI a été invitée à prendre part à des missions d'observation électorale en Allemagne, en Russie et en République Bolivarienne du Venezuela.

La mission en Allemagne a été le fait de la Fondation Hans Seidel (FHS) qui a invité la CENI à prendre part à un voyage d'études en Bavière à l'occasion des élections régionales d'octobre 2023. L'objectif était d'outiller les participants issus de ses pays partenaires que sont le Burkina Faso, le Togo et la Thaïlande sur les bases du système politique décentralisé en Allemagne. Le Vice-Président Yamba Malik SAWADOGO a effectué cette mission du 30 septembre au 9 octobre 2023 au nom de la CENI. Des séances de travail avec des partis politiques, des autorités locales, des candidats aux élections, des autorités de surveillance communale ainsi que des visites de bureau de vote ont été les moments clés du voyage.

Pour ce qui est de la mission d'observation électorale en Russie, elle s'est faite sur invitation de la Commission électorale centrale (CEC) de ce pays. Elle a en effet mis en place un programme d'observation de l'élection présidentielle tenu du 15 au 17 mars 2024. C'est ainsi que le Président Elysé OUEDRAOGO et le Vice-Président Aboubacar Reliwendé SAVADOGO ont effectué le voyage à Moscou. De leurs constatations, il ressort que l'élection présidentielle s'est déroulée en trois jours. De même, un dispositif mobile de vote a été déployé pour faciliter le vote à domicile des personnes vulnérables. Par ailleurs, les électeurs avaient le choix entre le vote manuel ou le vote électronique en présentiel ou à distance. Le Président de la CENI a présenté les observations faites lors d'une rencontre de débriefing avec la CEC et les autres observateurs internationaux. Il a, à l'occasion, salué et félicité la CEC pour le professionnalisme et le niveau de digitalisation avancé de ses opérations électorales.

Le Conseil national électoral (CNE) de la République Bolivarienne du Venezuela a également invité le Président et un technicien de la CENI à prendre part à l'observation de l'élection présidentielle du 28 juillet 2024. C'est ainsi que le Président et le Directeur des opérations électorales par intérim, Jean Marie BASSOLE, ont séjourné à Caracas du 24 juillet au 1^{er} Août 2024. Au cours de la mission, le CNE a partagé sa longue expérience de l'utilisation de la machine à voter et des échanges ont eu lieu sur des thèmes comme l'enregistrement des électeurs et le vote et le financement des partis politiques.

II.2.2. La visite de travail de l'AIGE Mali

La similarité des contextes du Burkina Faso et du Mali a entraîné des rapprochements des deux organes de gestion des élections qui se sont engagés à s'appuyer mutuellement pour relever les défis qui se présentent à eux.

C'est ainsi que, du 22 au 28 mai 2024, l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections du Mali (AIGE) a effectué une visite de travail auprès de la CENI. La délégation, forte de sept (7) membres et conduite par le Vice-président Ousmane TRAORE, avait pour objectif principal de s'imprégner de l'expérience du Burkina Faso en matière de gestion des candidatures aux élections législatives. Cette attribution, initialement du ressort de la Cour

constitutionnelle du Mali, a été confiée à la jeune AIGE par la Constitution du 22 juillet 2023. Ce qui implique pour elle, de nouvelles responsabilités et des défis à relever.

Le voyage d'étude auprès de la CENI a permis à la délégation malienne de connaître les règles et procédures de la gestion des candidatures aux élections législatives notamment la réception et le traitement des dossiers de déclaration de candidatures, la validation des candidatures, la publication des listes des candidats, le tirage au sort et le positionnement des partis ou regroupements de partis politiques ou candidatures de listes d'indépendants sur les bulletins de vote.

Des séances de travail organisées avec le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat ont permis à la délégation de l'AIGE de prendre connaissance de la gestion du contentieux des candidatures aux élections législatives par ces deux institutions.



Des séances de travail ont eu lieu entre l'AIGE/Mali et la CENI-Burkina, à Ouagadougou, du 22 au 28 mai 2024.



Visite de la délégation de l'AIGE/Mali chez sa Majesté, le Moogho-Naaba Baongo, à Ouagadougou, le 24 mai 2024.

II.2.3. Les autres activités de partage d'expériences

Dans une dynamique de partage d'expériences et de renforcement mutuel des capacités entre organes de gestion des élections, le Président de la CENI a effectué une mission de soutien auprès de la Commission électorale nationale indépendante du Togo à l'occasion des élections législatives et régionales du 29 avril 2024. Au cours de la mission le Président de la CENI a eu des séances de travail avec les membres de la CENI du Togo et rencontré des parties prenantes au processus électoral. Cette mission a permis de renforcer les liens de collaboration entre les deux OGE.

La CENI est également partie prenante au Projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'ouest (WURI). Ce projet vise la création d'une plateforme d'identification électronique des personnes, la collecte de données biométriques au profit des registres ou services, l'interopérabilité entre les bases de données existantes et l'addition possible de nouveaux services. Il est bâti autour de trois (03) composantes que sont :

- le renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'identification unique au Burkina Faso ;
- la mise en place d'une plateforme d'identification unique électronique de base de la personne ;
- la promotion de l'accès aux services sociaux.

Le projet ambitionne en outre de transformer l'écosystème national de l'identification des citoyens. Il n'a pas pour vocation de remplacer ou de supprimer les systèmes d'identification de base existants mais s'appuie en partie sur la pluralité des systèmes d'identification pour aboutir à l'unicité de la personne grâce à des systèmes d'identification interopérables.

Dans le cadre de ces activités, les experts du projet et ceux de la CENI ont tenu une rencontre d'échanges le mercredi 20 mars 2024 sur l'expérience de la CENI dans le découpage du territoire en vue de l'implantation des centres d'enregistrement. Cette rencontre qui s'est tenue au siège de la CENI sous la conduite de Madame la Secrétaire générale a permis aux techniciens de la direction des opérations électorales d'expliquer le mode opératoire de l'institution en matière de découpage du territoire et de cartographie des centres d'enrôlement. Les échanges ont surtout porté sur des aspects du processus et du mode d'enregistrement des électeurs.

Enfin, dans l'objectif d'une future utilisation de l'Identifiant Unique, la CENI a désigné un représentant pour participer à toutes les rencontres de l'Unité de Gestion du Projet.

III. La mise en sécurité du matériel électoral et l'élaboration des statistiques électoraux

Le matériel électoral de la CENI, acquis dans le cadre des processus électoraux passés, est composé de kits d'enrôlement, de matériels informatiques et péri-informatiques, et de matériel de vote en stockage dans son magasin central. Pour s'assurer de leur fonctionnalité, une mise en sécurité est nécessaire. Elle a consisté à organiser une maintenance annuelle des kits (1) et un inventaire du matériel électoral (2). En outre, l'apurement du passif des archives (3) et l'élaboration d'un recueil de statistiques électorales de 1990 à 2021(4) ont été réalisés pour donner à l'institution, une mémoire actualisée et des statistiques fiables et disponibles.

III.1. La maintenance des kits

Pour l'enrôlement des électeurs, la CENI dispose de matériel d'enrôlement composé d'ordinateurs portables, d'équipements de collecte de données biométriques, d'imprimantes et d'ateliers solaires pour lui permettre de conduire avec efficacité, cette tâche capitale de constitution et de mise à jour du fichier électoral. Afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur conservation dans les conditions requises pour une utilisation future, la CENI procède à l'entretien annuel de ces équipements et matériel. Pour l'année 2024, cette activité s'est déroulée en fin mai et a permis à l'institution de faire le point de ses équipements et de s'assurer qu'elle est prête pour accomplir ses missions au temps opportun. Ainsi, sur un nombre total de 3078 kits d'enrôlement soumis à la maintenance le rapport de l'activité fait état de 3060 kits opérationnels prêts à être déployés pour une éventuelle opération d'enrôlement.

III.2. L'inventaire du matériel de la CENI

Au cours des années 2022 et 2023, la Commission électorale nationale indépendante a procédé à l'inventaire de son matériel électoral stocké dans ses magasins à Ouagadougou et dans des containers au niveau des Hauts commissariats des provinces.

L'inventaire 2023 a surtout concerné le matériel électoral stocké dans des containers en provinces. Cette opération qui a été soutenue par la PAPE a coûté quarante-six millions cinq cents soixante-trois mille quatre cents cinquante (46 563 450) FCFA et mobilisé les 15 Commissaires de la CENI appuyés par 249 agents composés de cadres d'appui, de personnel de sécurité et de manutentionnaires. Pour se faire la CENI a déployé 44 véhicules pick-up et 29 camions qui ont permis de ramener à Ouagadougou, 24 662 urnes, 23 372 couvercles d'urnes ainsi que 81 156 gilets et 11 708 banderoles recyclables qui ont été reconditionnés et stockés dans des containers. Cet inventaire qui avait pour objectif le reconditionnement du

matériel dans l'optique des futures élections a aussi permis de ramener certains matériels dont 15 276 lampes qui ont été reformés.

La CENI a enfin procédé à l'inventaire du matériel non électoral au niveau de ses locaux afin d'avoir un état exact de son patrimoine non financier dans la période du 11 mars au 02 avril 2024. L'équipe commise à cette tâche était composée du personnel des différentes directions et a travaillé sous la supervision de la direction de l'administration et des finances. Les résultats et conclusions sont consignés dans le rapport 2024 de l'inventaire des matières. La CENI dispose ainsi d'une situation exhaustive de son matériel à la date du 02 avril 2024.

III.3. L'apurement du passif des archives

Depuis la Commission nationale d'organisation du référendum constitutionnel (CNO-RC) de mars 1991 jusqu'à nos jours, la CENI a accumulé un volume important d'archives physiques. Ces archives sont constituées de divers documents tels que des lois, des décrets, des arrêtés, des décisions, des zatu, des kiti, des raabo, des guides pour les élections ou à l'attention des acteurs des processus électoraux, des rapports d'élections, des photographies, des supports audiovisuels, des rapports financiers, des correspondances, des plans cadastraux et de constructions et bien d'autres documents administratifs et électoraux.

Pendant longtemps, la gestion de ces archives ne s'est pas faite de façon professionnelle et à chaque fin de mandat des centaines de documents étaient déposées en vrac au magasin central de la CENI. Afin d'y remédier, la CENI a entrepris des réformes dont la création d'un service des archives et de la documentation.

L'objectif de ces réformes étant de parvenir à la constitution de la mémoire de l'institution, à l'amélioration de leur accessibilité, de leur exploitabilité et de la modernisation de la gestion des archives, une opération spéciale d'apurement du passif des archives physiques a été initiée. Elle s'est déroulée dans la période de juin 2023 à mai 2024 dans les locaux du magasin central et dirigé par le service des archives avec l'appui des secrétaires et du personnel de soutien.

En prélude à cette activité, le personnel administratif et technique commis à cette activité a reçu une formation initiale basée sur l'analyse, le tri et le conditionnement des dossiers d'archives, les notions de principes archivistiques comme le principe du respect des fonds (PRF), la définition de certains termes archivistiques.

L'analyse a consisté à faire ressortir l'objet, l'action et les types de documents contenus dans les dossiers, sous dossiers ou articles et établir une fiche d'analyse. Une côte provisoire a été portée sur chaque fiche d'analyse qui a servi à l'élaboration du répertoire des archives par l'attribution de côtes définitives et sous forme de tableau. Ce répertoire facilitera la

consultation des archives et une meilleure accessibilité aux documents traités et sert d'instrument de recherche pour les utilisateurs du service des archives.

Quant au tri, il a permis d'évaluer et de classer les documents tout en déterminant les documents à conserver de manière permanente des documents à proposer à destruction (les doublons, les brouillons, les avant-projets des documents, etc., ont été proposés à élimination). A la fin de l'activité ces éliminables ont été reconditionnés dans des sacs.

Afin d'améliorer l'accessibilité, d'accroître la sécurité et de préserver durablement les documents, une dématérialisation de ces documents traités est plus qu'une nécessité.



Le personnel commis à cette activité a reçu la visite du président de la CENI, Elysé OUEDRAOGO, à Ouagadougou, le 10 juillet 2023.

III.4. L'élaboration d'un recueil de statistiques électorales de 1991 à 2022

Dans le cadre de sa mission d'organisation et de supervision des opérations électorales, la CENI mobilise des moyens humains, matériels et financiers avec la contribution de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Cependant, les statistiques relatives aux moyens mobilisés pour l'organisation des opérations électorales et référendaires et pour le fonctionnement classique de la CENI ainsi que celles relatives aux résultats électoraux (inscription, taux de participation, résultats des votes, les quotas, les ratios, les budgets, les données liées aux personnels de la CENI...) ne sont produites que de façon éparse et très souvent pour répondre à des exigences administratives.

Pour y remédier, la CENI s'est engagée dans la production d'un document qui rassemble toutes les statistiques électorales au Burkina Faso sur la période 1991-2022 et qui permettra d'alimenter une base de données électroniques dynamiques relatives à ces informations.

Ce document intitulé « **Recueil de statistiques électorales au Burkina Faso** » a été produit en 2023 grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et rassemble toutes les statistiques liées à la vie de l'institution depuis sa création en 1991 jusqu'en 2022. Il est à la fois un annuaire des statistiques électorales et un tableau de bord résumant des indicateurs du processus électoral.

10. Le pilotage institutionnel et coopératif

Le souci de professionnalisation continue passe aussi par le bon fonctionnement du cadre décisionnel et le cadre de solidarité interne (1), un maintien et une revue permanente du cadre de partenariat (2) et le renforcement de la présence de la CENI dans les organisations de coopération interinstitutionnelles en matière électorale (3).

IV.1. Le fonctionnement du cadre décisionnel et le cadre de solidarité interne

Au quotidien, l'administration électorale est animée à travers les cadres d'orientation tels le Bureau permanent et l'Assemblée plénière (1), informationnels à travers les sessions de l'assemblée générale du personnel pour renforcer la communication et la mobilisation du personnel en faveur des résultats (2) et à travers la mutuelle pour une solidarité agissante au sein du personnel et des membres de la CENI (3). En outre, les questions d'équité sociale et de d'égalité entre les sexes sont aussi prises en compte à travers les activités de la cellule genre de l'institution (4).

IV.1.1. Le Bureau permanent et l'assemblée plénière

Conformément à l'article 10 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral ensemble ses modificatifs, et l'arrêté n°2021-008/CENI/CAB portant organisation et fonctionnement de la CENI du 25 août 2021 à la Commission électorale nationale indépendante est administrée par un bureau permanent composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux rapporteurs.

A ce titre, le Bureau permanent a réalisé les activités suivantes au cours de la période du 2 août 2023 au 31 juillet 2024 :

- la préparation de toutes les réunions de l'Assemblée plénière des commissaires
- la mise en application des délibérations des Assemblées plénières des commissaires
- la coordination de l'ensemble des activités de la CENI.

A travers des réunions ordinaires et extraordinaires parfois élargies à la Secrétaire générale et aux directeurs techniques, le bureau permanent a pris les décisions d'exécution nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.

S'agissant de l'Assemblée plénière des commissaires, elle s'est réunie maintes fois pour examiner et délibérer sur des questions liées au fonctionnement de la CENI et sur la préparation du processus électoral de sortie de transition. C'est ainsi qu'elle a examiné et décidé de :

- ✚ la validation d'un logiciel de gestion des dépenses électorales spécifiques ;
- ✚ la validation d'un logiciel de gestion des stocks ;
- ✚ la validation d'une politique de sécurité des systèmes d'information et la formation en hygiène cyber ;
- ✚ la validation d'un plan opérationnel de mise à jour du fichier électoral ;
- ✚ la validation d'un mode opératoire de compilation et de centralisation des résultats électoraux ;
- ✚ la validation d'un mode opératoire de transmission des résultats ;
- ✚ la validation de guides logistiques à l'usage des démembrements et des membres des bureaux de vote ;
- ✚ la validation de l'étude sur la mise en place d'un système de remontée d'information en période électorale ;
- ✚ la validation de la revue de la cartographie et d'une stratégie de gestion des risques électoraux ;
- ✚ la validation de la cartographie des données à intérêt électoral ;
- ✚ la validation de la prise en compte du quitus fiscal exigé pour les mandats électifs publics dans les documents et procédures de la CENI ;
- ✚ la validation d'un guide sur l'exercice du droit de contrôle des partis et formation politiques, les regroupements d'indépendants et les candidats sur les opérations électorales ;
- ✚ la validation d'un manuel sur la gestion de l'observation électorale ;
- ✚ la validation d'une stratégie de lutte contre la corruption électorale et son plan d'action ;
- ✚ l'adoption du document d'orientation sur la gestion de la désinformation en matière électorale ;
- ✚ l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2023, la revue à mi-parcours du budget de fonctionnement 2024, l'avant-projet de budget de fonctionnement 2025 ;
- ✚ le renouvellement du mandat des rapporteurs ;
- ✚ l'adoption du rapport public 2023-2024.

Ces assemblées plénières se sont bien déroulées et ont été sanctionnées par les procès-verbaux conservés dans un registre à cet effet.

IV.1.2. Les sessions de l'assemblée générale du personnel pour renforcer la communication et la mobilisation du personnel en faveur des résultats

Les assemblées générales du personnel sont des cadres de discussions par excellence entre l'administration et le personnel, afin de converger toutes les opinions en faveur de l'exécution des activités et aussi pour atteindre les résultats et objectifs assignés. Pendant ces échanges, les orientations, les missions, les attentes de l'administration sont portées à la connaissance du personnel et en retour, il est attendu de ce personnel, l'expression des difficultés rencontrées et des suggestions pour améliorer les conditions de travail afin d'aboutir aux résultats attendus. Le personnel de la CENI se réunit en Assemblée générale en session ordinaire une (01) fois dans l'année et en session extraordinaire en cas de besoin.

Pour l'année 2024, elle s'est tenue le 08 mai 2024 et a permis de faire un bilan des activités menées en 2023. Malgré le contexte, les activités menées au cours de l'année 2023 ont été riches et variées. La Secrétaire générale, qui a présenté ce bilan a félicité, au nom du Président de la CENI, l'ensemble des collaborateurs pour les acquis engrangés et les a invités à redoubler d'efforts pour les défis futurs.

Au titre du programme d'activités 2024, elle a présenté les activités inscrites audit programme en précisant que les différentes activités retenues sont orientées vers le renforcement des capacités du personnel, l'amélioration de leurs conditions de travail et la promotion d'une bonne gestion des ressources financières et matérielles et est axé sur les objectifs stratégiques suivants :

- Créer les conditions optimales de conservation du fichier électoral ;
- Améliorer les offres et services internet de la CENI et de l'exploitation des ressources de la CENI ;
- Produire, conditionner et déployer les documents électoraux au besoin ;
- Elaborer les outils de gestion des archives de la CENI selon les procédures d'élaboration proposées par les archives nationales ;
- Elaborer et mettre en œuvre les outils de gestion des Ressources humaines de la CENI ;
- Assurer le renforcement des capacités des agents ;
- Améliorer la communication interne et externe de la CENI ;
- Contribuer à l'éducation citoyenne des populations ;
- Assurer la gestion des moyens financiers de la CENI.

Le pilotage est assuré par le secrétariat général et le cabinet. Son exécution nécessite une implication de tous. Le personnel a donc été exhorté à s'impliquer dans leurs directions et services. Au cours de cette assemblée générale, le nouveau Commissaire Ibrahim OUEDRAOGO a été officiellement présenté au personnel. Nommé en conseil des ministres, le 30 octobre 2023 pour le compte de la composante société civile (Communauté musulmane), le Commissaire a prêté serment devant le Conseil constitutionnel le 9 novembre 2023. Il remplace ainsi Monsieur Adama KAFANDO.

A l'issue de cette assemblée générale, la CENI a honoré et remercié sept (7) de ses travailleurs en fin de mission ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de la période.



Vue d'ensemble des participants à l'Assemblée générale du personnel, à Ouagadougou, le 8 mai 2024.

IV.1.3. Les activités de la mutuelle pour une solidarité agissante au sein du personnel et des membres de la CENI

La mutuelle des travailleurs de la CENI (MUTRACENI) a été créée le 19 mai 2017 au cours d'une assemblée générale du personnel. Elle a pour missions de :

- Créer et maintenir les bonnes relations sociales entre ses membres ;
- Encourager et renforcer la solidarité, l'entraide le soutien moral et financier entre ses membres ;
- Organiser des activités sportives, culturelles et toutes autres formes de loisirs en faveur des travailleurs et de leur famille.

Créée sur la base de principes guidés par la solidarité, la fraternité, l'égalité et le respect mutuel, la MUTRACENI travaille pour l'épanouissement de ses membres.

Au cours d'une assemblée générale tenue le jeudi 26 octobre 2023, le comité de gestion de la MUTRACENI a été renouvelé pour un mandat de deux (02) ans.

La nouvelle équipe tout en capitalisant les acquis engrangés, travaille à dynamiser la mutuelle avec l'adoption de nouveaux textes.

Après huit (08) mois de fonctionnement du nouveau comité de gestion, une assemblée générale ordinaire de la MUTRACENI a été organisée le mardi 25 juin 2024 dans la salle de réunion Moussa Michel TAPSOBA pour faire le bilan à mi-parcours et aussi la relecture du règlement intérieur de la mutuelle.

Comme bilan partiel, on peut retenir que, sur la période 2023-2024, dans le cadre des activités sociales, la MUTRACENI a participé à l'ensemble des événements sociaux de ses membres (02 mariages, 10 nouvelles naissances, 03 baptêmes, 05 visites aux maladies, et 05 décès).

En plus de ces actions, la MUTRACENI a organisé plusieurs activités sportives au profit de ses membres. Il s'agit des séances d'aérobic désormais instituées pour se tenir au moins une fois dans le mois. A ce jour, quatre séances d'aérobic ont pu être organisées.

Au cours de cette assemblée générale, les membres ont procédé à la relecture du règlement intérieur pour le rendre plus consensuel et opérationnel. Le règlement intérieur a par la suite été adopté à l'unanimité des membres présents à cette assemblée générale.

La mise en œuvre des activités de la MUTRACENI est souvent confrontée à des difficultés d'ordre financier. Elle fonctionne sur la base des cotisations de ses membres.



Au cours de l'année écoulée, la MUTRACENI a assisté ses membres lors des événements sociaux.



Le Vice-Président, Aboubacar SAVADOGO (milieu), lisant le message du président de la CENI lors du lancement des activités de l'année 2024.

IV.2. Les activités de la cellule genre pour plus d'équité sociale et d'égalité entre les sexes

IV.2.1. L'atelier de validation de la stratégie genre de la CENI et de son plan d'action

La Commission électorale nationale indépendante a élaboré, avec l'appui technique et financier de IFES et sous la direction de la cellule pour la promotion du genre, la stratégie genre de la CENI. La stratégie, assortie d'un plan d'action dont la validation a fait l'objet d'un atelier qui s'est déroulé les 28 et 29 novembre 2023 à Loumbila dans la région du Plateau central.

Il vise à favoriser une société d'égalité et d'équité entre femmes et hommes par le renforcement de la participation des femmes au processus politique. Le plan d'action est basé sur les objectifs suivants :

- développer une approche intégrée de la question de l'égalité entre les sexes au sein de la CENI ;
- améliorer la participation des femmes à toutes les étapes du processus électoral, en particulier, en tant qu'électrices et candidates ;
- encourager les parties prenantes, en particulier les partis politiques, les autorités traditionnelles et religieuses, les OSC et les médias, à soutenir une participation accrue des femmes.

Les activités proposées en déclinaison de cette stratégie sont tournées vers le renforcement des capacités des femmes des partis politiques, de la société civile et de la CENI et vont dans le sens de plaidoyers/lobbying auprès de certains acteurs politiques en faveur de l'intégration du genre dans les processus électoraux. La stratégie couvre la période de 2023 à 2025. Le financement des activités de la stratégie est à rechercher auprès de l'État et des partenaires techniques et financiers (PTF).

IV.2.1.A. Les activités du programme annuel de la cellule genre

Dans le cadre de la commémoration de la journée internationale des droits de la femme 2024, la cellule genre a procédé, comme à son habitude, à l'élaboration d'un programme d'activités dont celles réalisées sont les suivantes :

- une montée de couleurs le lundi 04 mars 2024 pour marquer le début de ses activités ;
- une séance d'aérobic le mercredi 6 mars 2024 au profit du personnel et de ses membres;

- une rupture collective du carême chrétien et du jeûne du ramadan en collaboration avec la MUTRACENI le vendredi 22 mars 2024 au profit de l'ensemble du personnel de la CENI, toute chose qui contribue à renforcer la cohésion sociale au sein de l'institution, facteur d'un vivre ensemble harmonieux et paisible des communautés.



Cérémonie de montée de drapeau organisée par la Cellule genre de la CENI, le 4 mars 2024.

IV.2.1.B. La participation aux activités d'une cellule genre sœur et d'institutions en charge du genre

Outre les activités ci-dessus citées, organisées sur initiative propre, la cellule genre a été sollicitée par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) à travers une communication. Le 16 octobre 2023, sur invitation du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), la cellule genre de la CENI a présenté une communication lors de la conférence bilan sur l'application du genre lors des élections de 2020. Il s'est agi de partager l'expérience de la CENI dans la mise en œuvre de la loi n°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso lors des élections législatives de 2020.

En outre, elle a participé le 08 décembre 2023, à la session annuelle 2023 du Conseil National pour la Promotion du Genre. Cette session s'est tenue sur le thème : « **Lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso : bilan et perspectives après quelques années de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre** ».

De plus, dans le cadre de l'appropriation de l'agenda femmes, paix et sécurité, le ministère en charge de la question du genre a organisé une session de formation à laquelle la cellule genre de la CENI a été invitée. Cette session de renforcement des capacités s'est tenue du 03 au 05 avril 2024, et a regroupé plus de 100 membres des cellules genres des ministères et institutions sur l'agenda.

Enfin, le 21 mars 2024, la cellule genre de la CENI a pris part aux activités de la cellule genre du Conseil constitutionnel, dans le cadre de la commémoration en différé de la journée internationale des droits de la femme, du 8 mars 2024.



Vue partielle des bâtiments réhabilités grâce au partenariat avec le PAPE-PNUD

4.2. Le partenariat : entre clôture, construction et renforcement

Sur le plan des partenariats, on note que la période 2023-2024 a vu la clôture du PAPE mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (1) ainsi que l’amorce d’un nouveau partenariat pour les élections de sortie de transition avec l’écriture d’un nouveau PRODOC (2). En plus de cela, le partenariat avec IFES s’est renforcé avec la poursuite du projet en cours (3).

De nouveaux partenariats ont permis également à la CENI de procéder au renforcement de ses capacités logistiques et en matériel électoral (4). L’institution a aussi bénéficié de l’accompagnement de l’Union africaine à travers la MISAHEL (5) et renforcer ses relations publiques avec les acteurs autour du processus électoral de sortie de transition (6).

4.2.1. La clôture du PAPE : un bilan satisfaisant

Mis en œuvre depuis 2019, le PAPE, après plusieurs prorogations a pris fin le 31 décembre 2023. Au titre de l’année 2023, les activités ci-après ont été réalisées :

- l’élaboration de la stratégie de lutte contre la corruption électorale ;
- la reproduction des actes du séminaire sous régional ;
- l’acquisition du matériel informatique de la DOE ;
- la mise en service du site miroir ;
- la mise en œuvre des recommandations pour la sécurisation et la surveillance de l’entrepôt central ;
- le développement du logiciel de gestion de stock ;

- la production de la cartographie électorale des régions du Centre et des Hauts-bassins ;
- la production de la cartographie de télécommunication : Réseau GSM et Etude d'amélioration du système de transmission des résultats de vote ;
- la production du recueil des statistiques ;
- l'achat véhicules utilitaires pour l'opérationnalisation du plan logistique ;
- la réhabilitation des locaux de la DOE/CENI ;
- l'aménagement d'une salle de presse pour la CENI ;
- la prestation ANPTIC pour l'interconnexion du site miroir au Centre informatique central de la CENI ;
- l'acquisition du matériel informatique et audio-visuel de la DCEC ;
- l'élaboration du plan stratégique de communication en période de crise ;
- la mise en œuvre d'une campagne d'éveil démocratique sur appel à projets d'organisation de la société civile.

En somme, on retient que le PAPE dans ses différentes phases a grandement appuyé la CENI dans l'exécution de ses activités, tant sur le plan du renforcement de ses capacités institutionnelles, matérielles, communicationnelles et logistiques que sur les activités préparatoires des élections de sortie de transition qui étaient programmées pour 2024.

Du reste, avant sa clôture, le projet a fait l'objet d'une évaluation sous l'angle de sa pertinence, son efficacité, son efficience, sa cohérence, sa durabilité et son impact. Les principales conclusions de l'évaluation font état d'une bonne perception du projet, du point de vue de sa pertinence (58% sur 77 personnes trouvent que le PAPE est très pertinent), son efficacité (98,9%), avec des effets mitigés en ce qui concerne la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées.

En termes d'efficience, un montant de **17 150 853 de dollars US** a été mobilisé correspondant à un taux de 99% dont 73% ont été allouées à la CENI.

Cependant, à ce niveau, des griefs ont été portés sur certains aspects notamment la lourdeur administrative sur :

- le décaissement qui est toujours en retard ;
- le matériel qui est toujours livré en retard ;
- l'inadéquation entre les procédures de passation des marchés avec les pratiques du Burkina Faso.

En résumé, l'exécution du projet a été jugée globalement satisfaisante. Des solutions ont été proposées pour pallier aux griefs et des recommandations formulées pour l'avenir. On peut citer entre autres :

1. Identifier les nouvelles composantes prenant en compte le nouveau contexte socio-politique et des recommandations de la NAM de 2023
2. Une meilleure formulation du nouveau programme ;
3. Mettre en place un nouveau projet dans la continuité ;
4. Reprendre et renforcer la formation des nouveaux responsables sur les procédures et règles du PNUD (fonctionnement d'un panier commun, procédures de décaissement et d'achat) pour la gestion des projets ;
5. Travailler à placer l'UGP du nouveau projet dans les locaux de la CENI ou de l'organe bénéficiaire ;
6. Clarifier le rôle et les responsabilités dans la chaîne hiérarchique avec la CENI ;
7. Rendre le comité technique opérationnel ;
8. Étudier la possibilité pour le coordonnateur de faire mettre en place un comité stratégique ;
9. Appuyer sur le plan technique et financier les institutions bénéficiaires pour favoriser un certain nombre de résultats ;
10. Effectuer un plaidoyer auprès des PTF pour soutenir les activités des bénéficiaires ;
11. Renforcer l'appui technique et financier du PNUD en faveur des initiatives des parties prenantes nationales visant l'inclusion des groupes sociaux défavorisés dans les processus électoraux.

4.2.2. L'amorce d'un nouveau partenariat pour les élections de sortie de transitions : l'écriture d'un nouveau PRODOC avec le PNUD

A la suite de la mission d'évaluation des besoins électoraux effectuée au Burkina Faso en février 2023, le PNUD a entamé en concertation avec le gouvernement et d'autres partenaires institutionnels dont la CENI, l'élaboration d'un nouveau projet d'appui au processus électoral. Des séances de travail ont été organisées autour du document de projet en élaboration pour s'accorder sur les axes d'intervention et les objectifs prioritaires. Le projet en écriture avancée est en finalisation pour se mettre en place en fonction de l'agenda global du retour à l'ordre constitutionnel.

4.2.3. Le renforcement des partenariats existants : La poursuite de la mise en œuvre du projet de soutien au processus électoral avec IFES

La collaboration avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux s'est poursuivie au cours de la période 2023-2024 avec la mise en œuvre de plusieurs activités parmi lesquelles :

- la formation du personnel sur le processus électoral et l'éthique professionnelle des agents électoraux ;
- la réalisation d'une étude documentaire sur les menaces de désinformation en ligne et la résilience des OGE ;
- la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un système de remontée d'information en période électorale ;
- l'appui à la définition de mécanismes de prévention et de traitement de la désinformation en matière électorale ;
- l'atelier de validation de la note d'orientation sur le genre et du rapport sur l'atténuation des risques ;
- l'atelier sur la communication externe ;
- l'appui à la formation du personnel sur le logiciel de gestion des dépenses ;
- l'atelier de formation de la chaîne logistique sur le guide logistique de la CENI ;
- l'appui à l'élaboration d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

L'ensemble de ces activités dénotent de la vitalité du partenariat avec cet organisme qui déploie des moyens importants pour permettre à l'institution de mieux se préparer pour affronter les échéances à venir.

4.2.4. Le renforcement des capacités logistiques et en matériel électoral avec le gouvernement japonais

Le parc automobile de la CENI et une partie des urnes en stock sont dans un état de dégradation de nature à compromettre leur utilisation en cas de besoin. Pour y remédier, la CENI a développé et formalisé un partenariat avec le Gouvernement japonais, à travers un projet dénommé « Projet de renforcement des capacités logistiques et en matériel électoral de la CENI ». Signé courant octobre 2023, ce partenariat a permis à la CENI de relever son niveau logistique et en matériel électoral.

En effet, dans le cadre de ce projet, il a été acquis ou en cours d'acquisition:

➤ **Au titre de la logistique**

- six (06) véhicules pick-up de marque TOYOTA ;
- six (06) vélomoteurs de type YBR et de marque YAMAHA.

➤ **Au titre du matériel électoral**

- vingt-sept mille quatre cent vingt un (27 421) couvercles d'urnes ;
- trois mille (3 000) urnes.



Le parc auto de la CENI a été renforcé grâce au financement du Japon

4.2.5. L'accompagnement de l'Union Africaine à travers MISAHEL

Après l'adoption du guide logistique, la CENI a organisé une session de formation au profit des acteurs de la chaîne logistique au niveau central afin de permettre à ces derniers de mieux s'approprier le document.

Dans la logique de renforcer également la capacité des acteurs de la chaîne logistique au niveau local, la CENI a exprimé le besoin de décliner ce guide logistique à l'attention des acteurs déconcentrés de la chaîne logistique notamment les membres des démembrements et les membres des bureaux de vote. En effet, leur rôle est important dans la gestion de la logistique électorale dans leurs localités respectives. C'est ainsi qu'elle a négocié et obtenu de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), un appui financier pour la conception et l'édition de deux guides logistiques : l'un à l'usage des démembrements et l'autre à l'attention des membres de bureaux de vote.

Ce partenariat a permis à la CENI de disposer de deux guides supplémentaires pour le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne logistique au niveau local.

4.2.6. Le renforcement des relations publiques en direction des acteurs du processus électoral de sortie de transition

Le Président de la CENI a accordée des audiences (1) à des personnalités de ministères et d'institutions durant la période de l'an 3 du mandat. Il a également été reçu en audiences et a rendu des visites de travail (2).

a. Les audiences accordées

Au cours de l'année 2023-2024, des audiences ont été accordées à des personnalités gouvernementales et institutionnelles.

Ainsi, le Ministre de la justice, des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Me Edasso Rodrigue BAYALA a été reçu en audience le 19 juillet 2023 par le Président de la

CENI. Nouvellement nommé, le ministre est venu présenter ses amitiés et évoquer des points de collaboration avec la CENI en tant que chef du département en charge des relations avec les institutions.



Le ministre de la Justice Me Rodrigue BAYALA venu présenter son équipe au président de la CENI, le 19 juillet 2023.

En outre, le ministre d'État, Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, monsieur Bassolma BAZIÉ à la tête d'une délégation a effectué une visite de travail le mardi 12 mars 2024 à la CENI. Au centre des échanges, l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) pour laquelle le Ministre d'Etat a sollicité le concours de la CENI au regard de son expérience et de ses ressources techniques dans la collecte, le traitement et l'analyse des données massives. Une équipe technique a été mise en place afin de définir une feuille de route pour l'échange de bons procédés en matière d'enrôlement biométrique et d'immatriculation.



La délégation conduite par le ministre Bassolma BAZIE, et celle de la CENI à l'issue des échanges, le 12 mars 2024.

Le 27 mars 2024, le Président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Monsieur Idrissa OUEÐRAOGO, a rendu une visite de courtoisie à son homologue de la CENI. Le premier responsable de l'instance de régulation des médias au Burkina Faso est venu remercier le Président de la CENI pour le soutien à lui apporté lors de son installation et présenter les défis mais aussi, les innovations que lui et son équipe comptent apporter au CSC. Il s'est dit disposé à renforcer la collaboration entre les deux institutions dans les domaines d'action où elles se retrouvent. Le Président de la CENI a salué la démarche et a souligné la nécessité de la collaboration entre le CSC et la CENI notamment pendant les processus électoraux au Burkina Faso.



La collaboration entre la CENI et le CSC, était au menu des échanges lors de la visite du 27 mars 2024.

b. Les audiences accordées au Président de la CENI et visites effectuées

Au cours de l'année 2023-2024, des audiences ont été accordées au Président de la CENI et des visites ont été effectuées. Les principales concernent :

- l'audience de remise du rapport public au Chef de l'Etat : aux termes de l'article 14-4 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs, la CENI adresse un rapport public au Président du Faso une fois par an sur l'exécution de ses missions. Pour sacrifier à cette obligation légale, la CENI a été reçue en audience le 23 février 2024 par le Chef de l'Etat. Cette audience a connu la participation de tous les commissaires et de certains responsables de service de la CENI ;



Remise du rapport public 2022-2023 au président du Faso, à Ouagadougou, le 23 Février 2024.

- la visite de travail au Centre européen d'appui électoral (ECES) : ECES est l'un des partenaires de longue date de la CENI dans le cadre de la réalisation de ses missions d'organisation et de supervision des opérations électorales et référendaires. Dans le cadre du projet d'appui au renforcement des processus démocratiques au Burkina Faso en finalisation, les deux structures ont convenu d'organiser à Rome, une rencontre de travail. Le Président de la CENI y a effectué un séjour du 31 janvier au 5 février 2024. Cette mission a permis de renforcer la collaboration entre la CENI et ECES. De manière spécifique, elle a permis des échanges plus approfondis sur le projet d'appui au renforcement des processus démocratiques au Burkina Faso, l'exploration de partenariats pour la mise en œuvre des activités du projet, une familiarisation avec les approches et technologies de ECES dans son appui aux organes de gestion des élections ;

- la visite de travail à la Mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) et à l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) du Mali : Du 11 au 14 décembre 2023, le Président de la CENI a effectué une visite de travail auprès de la MISAHEL. Cette mission qui s'est déroulée à Bamako a permis d'échanger et de valider des aspects opérationnels du financement que la MISAHEL a accordé à la CENI pour l'élaboration des guides logistiques. Le 12 décembre 2023, le Chef par intérim de la MISAHEL a reçu en audience Élyse OUEDRAOGO, président de la CENI. Fulgence ZENETH, a salué les efforts déployés par l'organe en charge de la gestion électorale au Burkina Faso. Il a rappelé le rôle important de la CENI et réitéré la pleine disponibilité de l'Union africaine à l'accompagner.

Le séjour du Président de la CENI a été mis à profit pour une visite d'amitié à l'AIGE du Mali.

4.3. Le renforcement de la présence de la CENI dans les organisations de coopération interinstitutionnelles en matière électorale

La CENI est membre de plusieurs organisations de coopération en matière électorale. Dans le cadre du fonctionnement de ces organisations, l'institution a pris part à des activités organisées par certaines d'entre elles notamment le Réseau des compétences électorales francophones (1), le Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest (2) et l'Association des autorités électorales africaines (3).

4.3.1. Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) est un regroupement international d'administrateurs d'élections de l'espace francophone qui se donne entre autres pour objectifs de :

- Soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes ;
- Encourager la recherche relative aux élections ;
- Établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF ;
- Réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et aider les membres à y faire face.

Depuis mai 2023, le Président de la CENI occupe le poste de Vice-président du RECEF. La CENI a été associée à plusieurs activités du RECEF au cours de cette année dont les principales sont évoquées ci-dessous.

Du 6 au 11 juin 2024, le Président de la CENI a participé à une activité du bureau du RECEF à Bucarest en Roumanie. Ce séjour a été l'occasion pour les administrateurs du RECEF d'échanger sur des questions d'intérêt et de soutenir leurs homologues de l'Autorité électorale permanente de Roumanie qui organisaient les élections européennes.



Le président, Elysé OUEDRAOGO en compagnie des administrateurs du RECEF, à Bucarest du 6 au 11 juin 2024.

Le 15 mai 2024, le RECEF a organisé en ligne, en collaboration avec Réseau des observateurs électoraux nationaux francophones (ROEF) une causerie électorale sur le thème « La relation entre les organismes de gestion des élections et les organisations de la société civile dans les processus électoraux intègres, transparents et inclusifs ». L'activité a été présidée par le Président de la CENI.

Du 5 au 7 décembre 2023, le Forum des femmes du RECEF a organisé à Praia en République du Cabo Verde, une formation en leadership au féminin. Cette formation s'adressait aux femmes engagées dans les administrations électorales et visait à leur permettre d'optimiser leurs aptitudes individuelles et d'acquérir de nouvelles compétences pour le développement

de leur carrière. La Commissaire Mamata TIENDREBEOGO a pris part à cette activité au nom de la CENI aux côtés de 20 autres participantes venues de 15 pays ainsi qu'une représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

4.3.2. Le Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest (RESAO)

Le RESAO a organisé les 20 et 21 novembre 2023 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, un symposium sur le thème « Institutionnaliser les processus d'apprentissage pour améliorer l'administration électorale ». Ce symposium a été suivi de l'Assemblée générale du Réseau. La CENI a été représentée à ces deux activités par le Président et le Vice-Président Aboubacar Reliwendé SAVADOGO.

Le symposium qui a réuni autour de 80 participants avait pour objectif d'aider les organes de gestion des élections à évaluer les raisons pour lesquelles les exercices d'apprentissage sont utiles, à évaluer les défis à relever les préoccupations qui peuvent surgir.

Il a également pour objectif d'explorer les moyens d'entreprendre des exercices d'apprentissage de manière plus efficace en intégrant les meilleures pratiques internationales afin de renforcer les capacités des participants à animer une administration électorale.

Les conclusions de ces activités aideront les organes de gestion des élections à promouvoir des processus électoraux crédibles et transparents en vue de renforcer la démocratie, la paix et la bonne gouvernance dans la région ouest africaine.

4.3.3. L'Association des autorités électorales africaines (AAEA)

Dans le cadre de son mandat de promotion de la gouvernance démocratique et participatif en Afrique, le Département des affaires politiques, paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine a organisé en collaboration avec l'AAEA, les 1^{ers} et 2 novembre 2023 à Cotonou au Bénin, le 8^{ème} forum continental annuel des OGE. Ce forum a été suivi de l'Assemblée générale de l'AAEA le 03 novembre 2023 à laquelle a pris part, le Président de la CENI, Elysé OUEDRAOGO. Les échanges ont porté sur le thème « Communication stratégique : construire une relation durable entre les parties prenantes ». Le forum visait à rendre les OGE davantage engagés pour une communication stratégique de sorte à améliorer leur image et leurs relations avec tous les acteurs électoraux.

La CENI a en outre participé à la mission de solidarité envers l'Union des Comores organisée du 10 au 16 janvier 2024 par l'AAEA à l'occasion de l'élection présidentielle dans ce pays.

PARTIE II : LES ACTIVITES PREPARATOIRES DES ELECTIONS DE SORTIE DE TRANSITION

Bien qu'il n'y ait pas encore un calendrier électoral précis, conformément à la Charte de la transition du 14 octobre 2022, des élections doivent être organisées pour mettre fin à la transition en cours. Pour ce faire, la réussite de l'organisation de ces élections suppose pour la CENI, la poursuite de la planification des opérations dans le cadre des élections de sortie de transition (I), la quête d'un cadre de collaboration avec les parties prenantes pour l'intégrité et la transparence du processus électoral (II), la recherche d'une communication saine et adaptée au processus électoral (III) et une contribution au processus d'élaboration de l'avant-projet de loi portant code électoral (IV).

I. La poursuite de la planification des opérations pour une organisation réussie des élections de sortie de transition

Les élections sont un processus et non un évènement et, dans le cadre de la préparation de des élections pour le retour à un ordre démocratique, la CENI a réalisé un important travail en amont. Cela a consisté en : l'élaboration d'un plan opérationnel de mise à jour du fichier électoral (1), d'un mode opératoire de compilation et de centralisation des résultats électoraux (2), d'un mode opératoire de transmission des résultats (3), de guides logistiques à l'usage des démembrements et des membres des bureaux de vote (4).

En outre, elle a réalisé une étude sur la mise en place d'un système de remontée d'information en période électorale (5), procédé à une revue de la cartographie et d'une stratégie de gestion des risques électoraux (6) et mené des réflexions sur la prise en compte du quitus fiscal exigé pour les mandats électifs publics dans ses documents et procédures (7).

I.1. L'élaboration d'un plan opérationnel de mise à jour du fichier électoral

L'une des attributions de la CENI en période pré-électorale est de tenir à jour et de conserver le fichier électoral national qui est constitué de l'ensemble des listes électorales provinciales et de la liste des Burkinabè de l'extérieur. Cependant, avant chaque élection générale, une révision exceptionnelle des listes électorales peut être décidée par décret pris en conseil des ministres. Pour ce faire, la CENI élabore un plan opérationnel de mise à jour du fichier électoral. Ce plan définit la chronologie des étapes de sa mise en œuvre et décrit les actions à mener. A l'occasion des élections couplées de 2020, le fichier électoral a fait l'objet d'une mise à jour, pour, non seulement prendre en compte les citoyens qui ont atteint l'âge de voter, mais aussi, les adultes non-inscrits, portant ainsi le fichier électoral national à **6 490 162** inscrits.

Aussi, pour prendre en compte les conclusions des différents ateliers et concertations et pour tenir compte de la donne sécuritaire ayant causé des déplacements massifs de populations, la CENI a entrepris une mise à jour du mode opératoire de révision du fichier électoral. Cela a consisté à l'adapter aux exigences sécuritaires et à intégrer l'option redimensionnement du matériel d'enrôlement, l'affectation des ressources humaines en fonction des zones d'accueil des personnes déplacées internes (PDI). Aux termes de l'article 48 du Code électoral modifié en décembre 2021, les PDI sont désormais autorisées à se faire enrôler sur le fichier électoral au compte de leurs localités d'accueil. Le mode opératoire intègre aussi la réflexion pour la gestion de leur retour dans leurs localités d'origine avant toute échéance électorale.

I.2. L'élaboration d'un mode opératoire de compilation et de centralisation des résultats électoraux

Le code électoral amendé en août 2020 dispose que la compilation électronique des résultats est couplée à celle manuelle. Pour répondre à cette exigence, la CENI a relu son guide de compilation des résultats et intégré la compilation manuelle afin de se conformer à la loi. Ainsi, la Direction des opérations électorales a relu le guide de compilation et proposé des fiches de compilation manuelle et de synthèse qui ont été intégrées au guide de compilation des résultats. Ce document a été amendé et adopté par l'Assemblée plénière des commissaires.

I.3. L'élaboration d'un mode opératoire de transmission des résultats

La CENI dispose d'un système de transmission électronique des résultats par satellite depuis les élections législatives et municipales couplées de décembre 2012.

Ce système de transmission a d'abord été installé dans les quarante-cinq (45) provinces, puis s'est étendu à toutes les communes lors des élections couplées présidentielle et législatives de fin de transition en 2015. En 2020, ce mode de transmission a été revu au regard des moyens financiers à mobiliser et du contexte d'insécurité rendant certaines communes inaccessibles pour une éventuelle installation d'équipements satellitaires ; la solution radio téléphonique fut expérimentée non sans difficultés par endroit.

Au regard du contexte d'insécurité et des difficultés constatées, la relecture du mode opératoire de transmission des résultats s'imposait. La CENI a alors entrepris une analyse approfondie de son système de transmission des résultats. Cette analyse a inclus un audit détaillé visant à identifier les vulnérabilités et les points d'amélioration nécessaires. L'audit avait pour objectif de produire la cartographie de la couverture géographique en réseaux cellulaires et de proposer une amélioration du système de transmission électronique des données de la CENI.

Cet audit a permis à l'institution d'obtenir une évaluation précise de ses besoins en matière de transmission des résultats et de réadapter son dispositif pour répondre efficacement aux exigences sécuritaires tout en maintenant l'intégrité du processus électoral.

Les conclusions de l'audit ont conduit à l'élaboration d'un mode opératoire optimisé, incluant l'utilisation des réseaux téléphoniques et les VSAT mobiles. Ce nouveau dispositif a été conçu pour être résilient face aux perturbations sécuritaires, garantissant ainsi une transmission sûre et fiable des résultats des élections.

En plus de renforcer la transparence et la crédibilité des élections, le nouveau mode opératoire conçu allie coût, qualité et facilité de déploiement.

I.4. La réalisation de l'étude sur la mise en place d'un système de remontée d'informations en période électorale

Les expériences de conduite des opérations électorales passées ont montré qu'il y a des insuffisances dans la manière de collecter et de gérer les informations. Pourtant la disponibilité de l'information juste et sincère et en temps réel, sur la mise œuvre des aspects opérationnels du processus électoral est, pour l'organe de gestion des élections, une donnée essentielle du succès des opérations électorales. Pour pallier les insuffisances, la CENI, avec l'appui de son partenaire IFES, s'est engagée dans la construction d'un système de remontée d'informations en période électorale. Le consultant recruté à cet effet a eu pour mission en collaboration avec un comité mis en place, d'analyser les modalités de mise en place d'un dispositif de transmission de l'information durant les opérations électorales pour répondre en temps réel aux situations rencontrées par les personnels sur le terrain durant les opérations de terrain.

Le document a été présenté au bureau permanent puis à l'ensemble des commissaires de la CENI. Il présente des options pour la collecte et la distribution de l'information à travers des canaux connus des différents acteurs du processus électoral. Il recommande entre autres la mise en place d'une plateforme et d'un centre d'appel professionnel capable de gérer de manière professionnelle toutes les requêtes afin de permettre d'apporter les réponses recommandées dans un temps record.

I.5. La revue de la cartographie et d'une stratégie de gestion des risques électoraux

L'identification des risques consiste à considérer systématiquement les scénarios possibles qui pourraient avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs et développer des stratégies de mitigation. La CENI a, de par le passé, conduit plusieurs activités sur l'identification des risques les plus susceptibles d'avoir un impact négatif sur les élections. Au cours de cet exercice, elle a procédé à une revue de son approche de prévention et d'atténuation des risques

électorales avec l'accompagnement de IFES. Plusieurs risques ont été identifiés à différentes phases du cycle électoral et des mesures de mitigation ont été proposées. Un plan d'action a été élaboré en faveur de l'institution pour lui permettre d'agir de sorte à prévenir la survenue des risques ou à en limiter les conséquences négatives. Ce plan d'action énumère les risques à considérer et les mesures d'atténuation selon les catégories suivantes :

- le cadre juridique ;
- le cadre institutionnel de la CENI ;
- le calendrier électoral ;
- la planification opérationnelle ;
- le budget électoral ;
- les démembrements ;
- la formation des agents électoraux ;
- l'éducation électorale ;
- l'information des électeurs et des candidats ;
- la sécurisation des opérations électorales ;
- l'enrôlement et inscription ;
- l'enregistrement des candidatures ;
- les observateurs nationaux et internationaux ;
- la campagne électorale ;
- les médias ;
- la désinformation et autres contenus dangereux en ligne ;
- le matériel électoral et bureaux de vote ;
- le dépouillement des voix et centralisation ;
- la gestion des résultats électoraux ;
- la gestion des recours post-électorales.

En somme, cette activité a eu l'avantage de permettre à la CENI de considérer et d'identifier les risques dans la conduite des actions qu'elle mène au quotidien et surtout d'anticiper car en la matière, la conscience du risque constitue un pas essentiel vers la maîtrise des conséquences auxquelles ce risque vous expose.

I.6. La prise en compte du quitus fiscal exigé pour les mandats électifs publics dans les documents et procédures de la CENI

Il est institué dans la loi de finance n°029-2022/ALT du 24 décembre 2022, un quitus fiscal pour les mandats publics. Aux termes des dispositions de l'article 634 du code général des impôts (CGI), le quitus fiscal qui certifie que la personne qui le détient est en règle vis-à-vis

de ses obligations fiscales, doit être exigé aux candidats pour les mandats électifs publics. En conséquence, les dossiers de candidatures aux élections présidentielle, législatives et municipales doivent comporter un quitus fiscal de chaque candidat, délivré par les services des impôts.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle disposition, la CENI a engagé des réflexions en collaboration avec le ministère de l'économie, des finances et de la planification. A l'issue des échanges, il est apparu que le code électoral doit être relu en vue d'insérer le quitus fiscal aux articles 125, 175 et 247 quinquies, respectivement pour la présidentielle, les législatives et les municipales afin d'en faire une pièce exigée de la déclaration de candidatures.

Aussi, la révision du code électoral permettra d'intégrer un représentant du service des impôts au niveau de la commission ad hoc de validation des dossiers de candidatures à l'article 129 pour l'élection présidentielle et à l'article 177 pour les élections législatives et municipales. En conséquence, la révision du code électoral en ses aspects concernant le quitus fiscal va nécessiter une mise à jour des documents et procédures de la CENI.

Par ailleurs, il a été convenu, qu'en vue de permettre aux partis, formations politiques et regroupements d'indépendants de constituer sereinement leurs dossiers de candidature, les acteurs politiques doivent être informés de l'insertion du quitus fiscal dans le code électoral comme l'une des pièces exigées du dossier individuel des candidats.

Enfin, une recommandation a été formulée en direction du gouvernement, à travers la direction générale des impôts et la direction générale des libertés publiques, de communiquer davantage avec les acteurs politiques sur les conditions et modalités pratiques d'obtention du quitus fiscal en période électorale, et de clarifier les dispositions prises pour la candidature des personnes non imposables, afin d'éviter tout désagrément et probables contentieux électoraux.

II. La quête d'un cadre de collaboration avec les parties prenantes pour l'intégrité et la transparence du processus électoral

La quête permanente de processus électoraux plus intègres et plus transparents a toujours été au cœur des réflexions de la commission électorale nationale indépendante. Ainsi, pour la période couvrant ce rapport, les réflexions que l'institution a menées dans ce domaine ont abouti à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption électorale et son plan d'action (1), d'un guide sur l'exercice du droit de contrôle des partis et formations politiques sur les opérations électorales (2) et d'un manuel sur la gestion de l'observation électorale (3). La mise à disposition des parties prenantes, de cet ensemble de procédures et documents contribuera à améliorer ces valeurs qui sont intrinsèques dans la conduite des élections.

II.1. L'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption électorale et son plan d'action

L'intégrité du système électoral est un élément déterminant de la transparence et de la crédibilité de tout processus électoral. Consciente que le manque d'intégrité dans un processus électoral peut entacher la sincérité de ce processus, éroder la légitimité des élus et des institutions, fragiliser la démocratie et dans certains cas, entraîner un rejet des résultats et des violences post électorales, la Commission électorale nationale indépendante avec l'accompagnement du projet d'appui aux processus électoraux et en coaction avec l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a entrepris d'élaborer une stratégie de lutte contre la corruption électorale.

Les travaux d'élaboration de la stratégie de lutte contre la corruption électorale ont débuté en novembre 2022 par l'atelier diagnostic de la corruption électorale au Burkina Faso, qui a permis de réaliser l'état des lieux de ce phénomène dans notre pays. Ce diagnostic a servi de base pour amorcer les étapes de l'élaboration de la stratégie et de son plan d'actions conduit par un Cabinet recruté à cet effet et sous la supervision d'un comité d'orientation et de suivi composé des représentants de la CENI, de l'ASCE/LC, de ministères et d'organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la corruption en général et de la corruption électorale en particulier.

Ainsi, le processus d'élaboration de la stratégie et de son plan d'action a nécessité :

- **L'atelier de planification de la stratégie de lutte contre la corruption électorale et son plan d'actions**

Le premier draft produit par le cabinet a fait l'objet d'un atelier de planification de la stratégie de lutte contre la corruption électorale et son plan d'actions, tenu du 16 au 22 août 2023. Cet atelier qui a regroupé les membres du comité de suivi, des personnes ressources et le cabinet a permis de définir la vision, les valeurs, les objectifs, les domaines d'intervention clés et les résultats attendus de la stratégie et de son plan d'actions.

- **L'atelier de finalisation du plan d'actions de la stratégie de lutte contre la corruption électorale du 15 au 19 avril 2024 à Koudougou.**

Cet atelier a permis d'évaluer de façon exhaustive, les coûts et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective de chaque action identifiée dans le plan d'action de la stratégie. Cette étape a permis ainsi de fournir une estimation approximative des besoins en ressources pour chaque action proposée, de décomposer chaque action en activités auxquelles ont été attribués des indicateurs de progrès, avec une valeur de référence et le seuil de progrès à

atteindre après chaque année de mise en œuvre. En plus des indicateurs de suivi des résultats, les facteurs de risques et de succès sont identifiés et des mesures d'atténuation proposées.

Le plan d'actions a également défini les activités à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années, identifié les acteurs de mise en œuvre ainsi que les destinataires de ces activités. Il a fourni une feuille de route claire pour un renforcement durable du dispositif de lutte contre la corruption en matière électorale.

En définitive, la stratégie de lutte contre la corruption électorale au Burkina Faso a comme **objectif global** de : « *Réduire significativement la corruption électorale pour garantir les conditions optimales de désignation d'élus intègres, capables de porter le développement économique et social* ».

La stratégie assortie de son plan d'actions est bâtie sur trois (03) axes stratégiques majeurs qui sont :

- Axe stratégique 1 : Renforcement du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption électorale ;
- Axe stratégique 2 : Renforcement de la prévention de la corruption électorale ;
- Axe stratégique 3 : Renforcement de la détection et de la répression de la corruption électorale.

Sont attendus les résultats suivants :

- Le dispositif juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption électorale est renforcé ;
- La prévention de la corruption électorale est renforcée ;
- La capacité de détection et de répression de la corruption électorale est améliorée.

La mise en œuvre réussie de cette stratégie devrait engendrer plusieurs changements qualitatifs de plus long terme, dont :

- la stabilité et la légitimité des institutions de la république ;
- la primauté du programme politique comme référence pour les électeurs ;
- la consolidation de l'État de droit démocratique ;
- le renforcement de la confiance des citoyens dans le processus électoral.

Le coût global de la stratégie est de deux milliards huit cents soixante-six millions trois cents soixante mille cent cinquante (**2 866 360 150**) franc CFA répartie sur un ensemble de 85 activités logées dans 20 actions et 6 objectifs stratégiques découlant des 3 axes.

II.2. L'élaboration d'un guide sur l'exercice du droit de contrôle des partis et formations politiques sur les opérations électorales

De par sa volonté d'instaurer une gouvernance électorale marquée par la transparence et la redevabilité dans le déroulement des diverses étapes du cycle électoral, la CENI a élaboré un guide pratique de suivi des opérations électorales à l'usage des partis et formations politiques, regroupements d'indépendants et des candidats. C'est un outil de suivi-évaluation du processus électoral mis à la disposition des acteurs clés, en l'occurrence ceux impliqués dans la compétition électorale et les citoyens. L'objectif poursuivi à travers l'élaboration de ce guide est de doter les candidats, les partis, formations politiques et les regroupements d'indépendants de connaissances essentielles sur les acteurs et le déroulement des processus électoraux afin de leur permettre de connaître leurs obligations et surtout d'exercer leurs droits de contrôle et de suivi dans l'organisation de consultations référendaires et électorales libres, démocratiques et transparentes.

De façon spécifique la CENI entend à travers ce guide :

- renforcer les capacités des candidats, partis, formations politiques et regroupements d'indépendants sur le déroulement du processus électoral ;
- outiller les candidats, partis, formations politiques et regroupements d'indépendants sur les voies, procédures et délais de recours devant les juridictions électorales dans le but de contenir les contestations électorales dans le cadre juridictionnel ;
- exposer les points critiques du processus pour lesquels leur contrôle est primordial ;
- permettre aux partis, formations politiques et regroupements d'indépendants d'exercer leurs droits de suivi et de contrôle sur tout le processus électoral ;
- créer les conditions d'une synergie et d'une confiance plus accrues entre les partis, formations politiques et regroupements d'indépendants et les principaux acteurs institutionnels du processus électoral.

Le guide met en exergue les points d'attention objet du contrôle des candidats, des délégués des partis et formations politiques et regroupements d'indépendants à toutes les étapes du processus électoral. Il relève également les principaux actes répréhensibles et infractions susceptibles de se produire au cours d'une élection et invite les acteurs à les dénoncer et à les documenter.

Au terme de son élaboration, la CENI fonde l'espoir que le guide permettra de renforcer les capacités des partis politiques et de créer une synergie nouvelle avec la CENI et les autres acteurs institutionnels dans le cadre de l'administration électorale. Ce document reste à être présenté aux acteurs politiques et diffusés en leur sein à grande échelle.

II.3. L'élaboration d'un manuel sur la gestion de l'observation électorale

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer les processus démocratiques au Burkina Faso, la Commission électorale nationale indépendante a entrepris, à travers la direction de la communication et de l'éducation citoyenne, l'élaboration d'un manuel sur la gestion de l'observation électorale. Ce document stratégique et opérationnel répond à un besoin pressant au sein de l'institution, visant à structurer et à améliorer la gestion de l'observation électorale.

L'observation électorale est un instrument crucial pour le renforcement de la démocratie. Elle permet de garantir la transparence, l'intégrité et la crédibilité des élections. Jusqu'à présent, la CENI manquait d'un cadre formel et détaillé pour guider ses agents dans cette tâche essentielle. Le nouveau manuel comble ce vide en fournissant des directives claires et des procédures standardisées pour tous les aspects de l'observation électorale.

La conception de ce manuel a impliqué une collaboration étroite entre les divers départements de la CENI, incluant des consultations avec des experts en observation électorale. Ce processus inclusif a permis de s'assurer que le manuel soit non seulement exhaustif, mais aussi adaptable aux réalités spécifiques du contexte électoral burkinabè.

Le manuel couvre plusieurs domaines clés, notamment le processus d'accréditation des observateurs électoraux nationaux et internationaux, les canaux et moyens de communication à mettre en œuvre entre la CENI et les différentes entités observatrices mais aussi, la gestion de l'information entre parties prenantes.

À travers ce manuel, la CENI vise à instaurer une culture de professionnalisme et de rigueur parmi les observateurs qu'elle aura accrédités. En fournissant des outils pratiques, le manuel facilite une mise en œuvre cohérente et efficace des missions d'observation. Cette initiative est une étape importante vers l'amélioration continue de la gestion électorale au Burkina Faso.

En définitive, ce manuel sur la gestion de l'observation électorale représente un progrès significatif pour la CENI. Il constitue un outil précieux pour renforcer la transparence et la confiance dans les élections au Burkina Faso. Ce document reste à être discuté avec les acteurs nationaux de l'observation électorale et diffusé en temps opportun.

III. La recherche d'une communication saine et adaptée au processus électoral

La désinformation constitue une menace sérieuse pour l'intégrité des élections et la stabilité démocratique. En reconnaissant l'importance de ce défi, la CENI a décidé de développer un cadre stratégique pour combattre la propagation de fausses informations et de rumeurs durant les périodes électorales. Sous la houlette de la Direction de la communication et de l'éducation

citoyenne, le document d'orientation élaboré, servira de guide pour tous les acteurs impliqués dans le processus électoral, leur fournissant des outils et des stratégies pour identifier, contrer et gérer efficacement la désinformation.

L'élaboration de ce document a impliqué une série de consultations avec les institutions en charge de la gestion de la communication, des experts en communication, des professionnels des médias et des représentants d'organisations de la société civile. Cette collaboration multidisciplinaire a permis de s'assurer que le document reflète une compréhension complète des dynamiques de désinformation et des meilleures pratiques pour y répondre. Le document d'orientation aborde plusieurs aspects clés, notamment :

- La surveillance et l'identification de la désinformation : établir des mécanismes pour détecter rapidement les fausses informations ;
- Les stratégies de réponse : développer des méthodes pour corriger les fausses informations et sensibiliser le public aux faits réels ;
- La collaboration multipartite : renforcer les partenariats avec les médias et les plateformes numériques pour assurer une couverture électorale saine, précise et équilibrée ;
- La formation et la sensibilisation : organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation pour éduquer les électeurs sur la vérification des informations et les dangers de la désinformation.

En outre, le document propose des protocoles spécifiques pour la communication interne, externe et de crise, garantissant que toutes les informations diffusées par la CENI sont vérifiées et fiables. Il met également l'accent sur l'importance de la transparence et de l'ouverture dans la communication électorale.

Avec cette initiative, la CENI cherche à créer un environnement informationnel sain où les électeurs peuvent prendre des décisions éclairées basées sur des informations véridiques. La gestion efficace de la désinformation est essentielle pour maintenir la confiance du public dans le processus électoral et pour assurer des élections libres et équitables.

IV. La contribution au processus d'élaboration de l'avant-projet de loi portant code électoral

Dans le cadre de l'organisation des élections de sortie de transition, la CENI a organisé des séries d'activités qui ont permis à l'institution de disposer d'un document de propositions pour la relecture du code électoral.

Ce document, transmis au MATDS, a fait l'objet d'amendements bipartites entre le MATDS et la CENI afin de dégager un consensus sur les réformes proposées.

En vue de la réforme générale du code électoral, la CENI a pris part du 20 au 24 novembre 2023 à Koudougou, à un atelier d'amendement des propositions législatives de réaménagement du cadre légal sur invitation du MATDS. Organisé avec l'appui technique et financier du Programme d'Appui au renforcement des capacités des institutions et processus démocratiques, à la transition et à la participation citoyenne pour la consolidation de la démocratie et de la paix au Burkina Faso (PACE) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cet atelier a réuni cette fois-ci, les acteurs institutionnels intervenant dans le processus électoral. Il s'inscrivait dans l'optique de soumettre à débats les propositions de réformes, d'en recueillir éventuellement d'autres et de mettre en cohérence les contributions qui devraient servir de base pour la rédaction de l'avant-projet de loi portant code électoral.

Au cours de cet atelier, la Directrice de cabinet du Président de la CENI a donné une communication relative aux principales conclusions des concertations entre la CENI et le MATDS sur les amendements à apporter au code électoral. Elle s'est appesantie surtout sur les points de consensus des concertations. Il s'agit de :

- la réduction des délais pour l'inscription ou la radiation d'un électeur ;
- la simplification de certaines procédures ;
- le traitement du régime du contentieux des listes électorales des Burkinabè de l'extérieur ;
- l'aménagement du délai de traitement des recours devant le Conseil d'Etat ;
- le régime du contentieux des transferts hors période de révision des listes électorales ;
- la prise en compte des droits et devoirs des observateurs électoraux ;
- l'inscription sur les listes électorales en dehors des périodes de révision ;
- le vote des personnes déplacées internes (PDI) dans leur localité d'accueil pour le compte de leur localité d'origine et la fixation d'un seuil pour l'ouverture de bureau de vote ;
- l'affirmation du vote des personnes détenues ;
- la légifération sur les procédures, équipements et matériels électoraux pour les rendre appropriés et accessibles aux personnes handicapées ;
- la fixation d'un seuil pour l'enrôlement et l'ouverture de bureaux de vote à l'étranger;
- les précisions sur la police administrative des élections ;
- l'harmonisation des dispositions pénales du code électoral avec celles du code pénal;
- la prise en compte du quitus fiscal ;

- la stabilisation des dispositions relatives au référendum, à l'élection du Président du Faso, des députés, la consécration de l'élection des présidents de conseils de collectivités territoriales, des conseillers régionaux et municipaux au suffrage universel direct ;
- l'adoption de la région comme circonscription électorale pour l'élection des députés, du Président du conseil régional et des conseillers régionaux.

A la suite de la CENI, les principales innovations introduites dans le document synoptique de réaménagement du cadre légal des élections ont été présentées aux participants par le MATDS. Les innovations proposées sont de deux ordres. Les innovations liées aux consultations référendaire et électorales et les innovations liées uniquement aux élections locales.

➤ *Des innovations liées aux consultations référendaire et électorales*

Il s'agit de :

- la reconfiguration et la délocalisation des démembrements de la CENI au besoin du fait sécuritaire ;
- une meilleure prise en compte de certains groupes spécifiques (personnes déplacées internes, handicapées et détenues) dans le processus électoral ;
- le rehaussement de la caution pour le dépôt des candidatures ;
- l'exclusion des listes ayant obtenu moins de 2% et 3% des suffrages exprimés à la répartition des sièges respectivement à l'Assemblée nationale et dans les conseils de collectivité territoriales ;
- le contentieux des élections avec l'inscription des électeurs transférés ;
- le recensement des votes et de la proclamation des résultats tout en abordant également la compilation des résultats, l'irrecevabilité des requêtes.

➤ *Des innovations liées aux élections locales*

On note :

- l'introduction du suffrage universel direct comme mode d'élection des présidents de conseils de collectivités et des conseillers municipaux et régionaux ;
- la rationalisation du nombre de conseillers à élire en fonction du poids démographique des circonscriptions ;
- la détermination du mode de scrutin et la répartition des sièges aux élections locales : 40% scrutin de liste majoritaire à un tour et 60% au scrutin proportionnel au plus fort reste pour tous les partis ayant obtenu au moins 03% des suffrages exprimés.

Au terme des travaux, les points consensuels développés concernant les listes électorales, les circonscriptions électorales, les candidatures, les modes de scrutins, la répartition des sièges ainsi que les contentieux serviront à la finalisation de l'avant-projet de code électoral. Toutes choses qui permettront de jeter les bases de l'organisation d'élections libres, transparentes, inclusives et équitables de fin de la transition.

PARTIE III : BILAN ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE

Au début de chaque année budgétaire, le ministère en charge des finances met à la disposition de la CENI, une enveloppe représentant la subvention de l'État pour la gestion des dépenses courantes notamment celles inhérentes à son fonctionnement ainsi que les dépenses du personnel. L'utilisation de cette subvention est soumise à l'obligation de justification. Le bilan de l'exécution du budget « Fonctionnement 2023 » (II), l'état des contributions de la CENI aux organismes internationaux (III) et les contributions des partenaires de la CENI en 2024 (IV) constituent la quintessence de cette partie.

Aussi, dans le cadre du contrôle et de l'audit des institutions, la CENI a accueilli des missions des corps de contrôle et d'audit (V). Au titre du bilan administratif, la situation des ressources humaines (I) de la CENI fait également l'objet d'une présentation dans cette partie.

I. La situation des ressources humaines

La CENI est composée de membres et de personnel administratif et technique. Les membres de la CENI sont représentés par les quinze (15) commissaires dont une femme. Parmi ces commissaires, il y a cinq (05) membres permanents et dix membres non permanents.

Quant au personnel administratif et technique qui met quotidiennement en œuvre l'ensemble des activités de l'institution, son effectif au cours de la période concernée par le rapport (1) et la gestion des carrières de ce personnel dans la même période (2) font l'objet de cette partie.

I.1. L'effectif et répartition des commissaires et du personnel

La mise en œuvre des activités de la CENI est quotidiennement assurée par personnel administratif et technique au nombre de cent quatre (104) agents dont le plus jeune a 28 ans et le plus âgé a 66 ans.

Les tableaux ci-dessus donne une répartition des commissaires et du personnel en fonction du sexe et des âges :

Tableau 1 : Répartition des commissaires selon le sexe et l'âge

Tranche d'âge	Hommes	Femmes
40-45	2	1
45-50	3	0
50-55	3	0
55-60	0	0
60-65	2	0
65-70	1	0
70-75	3	0
Total	14	1

Pyramide des âges des Commissaires

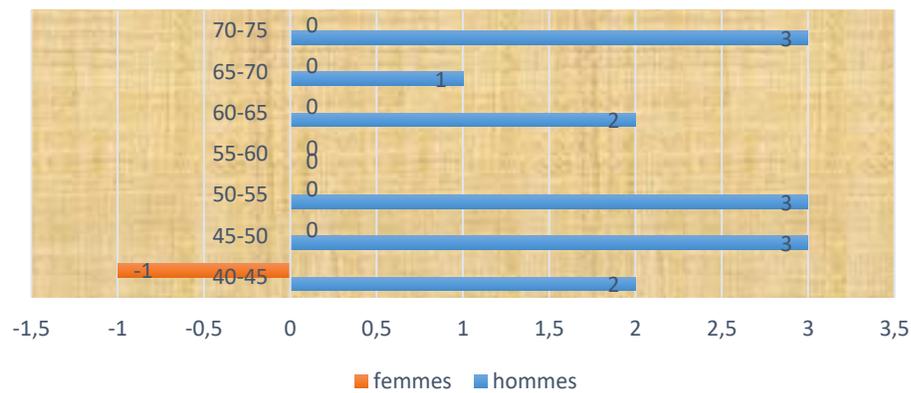


Schéma 1 : Pyramide des âges des commissaires

L'âge moyen des commissaires est de 56 ans. Le plus jeune commissaire est âgé de 41 ans et le plus âgé de 72 ans.

Tableau 2 : Répartition du personnel administratif selon l'âge et le sexe

Tranche d'âge	Hommes	Femmes
25-30	6	0
30-35	12	1
35-40	22	8
40-45	16	6
45-50	9	6
50-55	7	8
55-60	3	0
Total	75	29

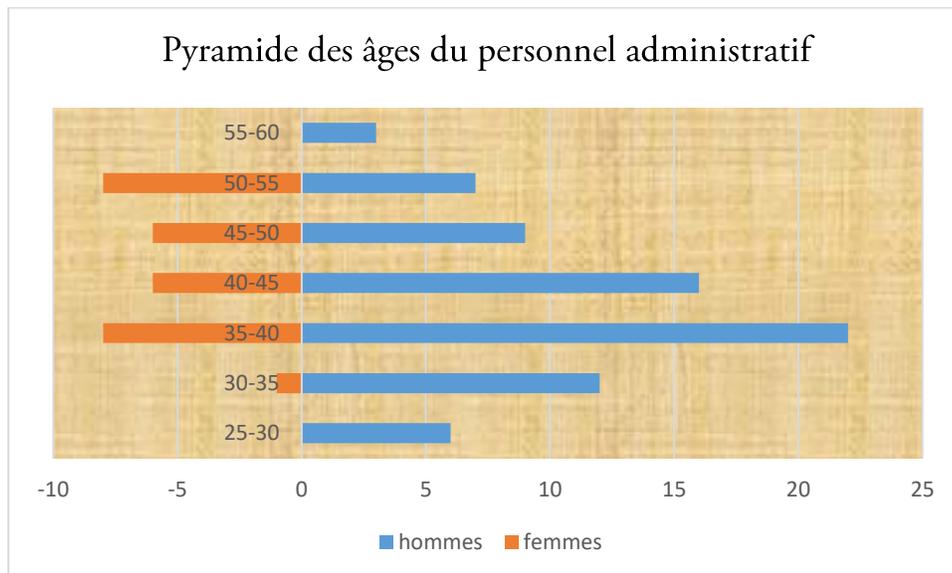


Schéma 2 : Pyramide des âges du personnel administratif et technique

Le personnel administratif a un âge moyen de 41 ans. Le plus jeune agent est âgé de 28 ans et le doyen d'âge a 57 ans.

L'effectif de ce personnel est réparti comme suit en fonction de la catégorie et du sexe :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Total
Hommes	19	42	04	03	07	75
Femmes	08	15	04	01	01	29
Total	27	57	08	04	08	104

Répartition de l'effectif du personnel selon la catégorie et le sexe

L'effectif du personnel permanent de la CENI (les membres du Bureau permanent et le personnel administratif et technique) a connu une baisse, passant de cent vingt et un (121) dont 27 femmes et 94 hommes en 2022-2023 à cent dix-neuf (109) dont 29 femmes et 80 hommes en 2023-2024. Cette baisse s'explique par le retour de certains agents dans leur ministère d'origine d'une part, et d'autre part par l'admission à la retraite de certains collaborateurs.

Ainsi, au niveau des départs, huit (08) ont été enregistrés. Il s'agit de sept (07) agents en fin de mission qui ont été remis à disposition d'autres structures et un (01) agent admis à la retraite. En outre, trois (03) agents sont en disponibilité pour des convenances personnelles.

Au cours de la même période, cinq (05) nouveaux agents ont été mis à disposition de la CENI pour pallier les départs.

Par ailleurs, suite à la démission du commissaire Adama KAFANDO, le commissaire Ibrahim OUEDRAOGO a prêté serment en novembre 2023 pour le compte de la société civile.

Au-delà du personnel administratif et technique, la CENI a reçu trois (03) stagiaires au cours de l'année écoulée, dont un de l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) et deux volontaires.

I.2. La gestion des carrières des agents

La carrière de l'ensemble des agents de la CENI a été mise à jour avec incidence financière. Il s'agit des titularisations, des bonifications d'échelon et des avancements. Au total 20 agents ont eu des avancements au titre de l'année 2023, cinq (05) autres ont été titularisés dans leurs emplois après leurs stages probatoires.

II. Le bilan de l'exécution du budget « Fonctionnement 2023 »

Ce bilan fait ressortir la synthèse de l'exécution du budget 2023 (1) en recettes et en dépenses ainsi que la situation sur l'exécution du budget 2024 au 31 mai (2).

II.1. Tableau sur l'exécution du budget 2023

SITUATION DE L'EXECUTION DU BUDGET 2023						
NATURE	RECETTES INITIALES	REGULATION	RECETTES ENCAISSEES	DEPENSES	TAUX D'EXEC	RELIQUAT
Personnel	223 560 000	-	223 560 000	189 571 827	84,80%	33 988 173
Matériel	295 125 000	39 425 000	255 700 000	248 100 196	97,03%	7 599 804
Cotisation Organisme	7 000 000	-	7 000 000	6 478 482	92,55%	521 518
TOTAL	525 685 000	39 425 000	486 260 000	444 150 505	91,36%	42 109 495

Au niveau des recettes

La subvention initiale accordée à la **CENI en 2023** était de **525 685 000 F CFA**. La régulation budgétaire de **39 425 000 F CFA** intervenue en cours d'année a modifié le budget, le portant à **486 260 000 FCFA**. Au 31 décembre 2023, l'ensemble de ces ressources a été encaissé par l'Agence comptable de la CENI, soit un taux de réalisation à **100%**.

Au niveau des dépenses

Au 31 décembre 2023, sur le budget initial de **525 685 000 F CFA**, modifié à **486 260 000 F CFA**, le montant total de **444 150 505 F CFA** a été exécuté portant le taux d'exécution à 91,36%. Il s'est dégagé un reliquat de **42 109 495 F CFA** constitué des soldes sur les lignes destinées à l'eau et l'électricité (6 135 405 F CFA), au téléphone (1 413 399 F CFA), aux frais de session (51 000 CFA), aux cotisations aux organismes (521 618 F CFA) et aux salaires (33 988 173 F CFA), qui ont tous été reversés au budget de l'Etat en 2024.

Le reversement de la subvention pour les charges d'eau, d'électricité et de téléphone est dû à la non transmission des factures du dernier trimestre par les opérateurs jusqu'à la clôture budgétaire. Au niveau des salaires, la dotation 2023 de la CENI avait été renforcée pour permettre le décrochage du SIGASPE de tous les fonctionnaires mis à sa disposition. Le non

aboutissement en 2023 du traitement des actes administratifs de certains agents permettant le décrochage n'a pas permis la réalisation de cette opération en 2023. Elle a été amorcée à partir de mai 2024 dans le cadre de l'exécution du budget en cours.

II.2. Situation sur l'exécution du budget 2024 au 31 Mai

SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET 2024 AU 31 MAI						
NATURE	PREVISION INITIALE	REGULATION	PREVISION CORRIGEE	MONTANT DEBLOQUE	RESTE A DEBLOQUER	MONTANT ENGAGE
Personnel	236 101 000	-	236 101 000	118 050 500	118 050 500	102 507 772
Matériel	257 872 000	15 343 000	242 529 000	191 185 000	51 344 000	138 328 527
Cotisation	13 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-	-
TOTAL	506 973 000	15 343 000	491 630 000	322 235 500	169 394 500	240 836 299

La subvention initiale 2024 de l'Etat au profit de la CENI s'élève à **506 973 000 F CFA**. Avec la régulation de **15 343 000 F CFA** intervenue en cours d'année, cette dotation est modifiée à **491 630 000 F CFA**. Au 31 mai 2024, la somme de **322 235 500 F CFA** a été déjà débloquée pour le fonctionnement, soit un taux de **65,54%**.

A la même date, au niveau des dépenses, la somme de **240 836 299 F CFA** a été exécutée correspondant à un taux de **48,99%** au niveau des dépenses de personnel. Le taux d'exécution des dépenses de matériel se situe à **57,04%**, dû au fait que la plupart des marchés de maintenance et d'acquisition de biens et services avait été envisagé au premier trimestre 2024.

III. L'état des contributions de la CENI aux organismes internationaux

Au cours de l'année 2023, la CENI a payé les contributions à trois (3) organismes sur quatre (4) pour un montant de 6 478 482 F CFA et reversé 521 518 F CFA au Trésor Public.

En rappel, la dotation annuelle habituelle que la CENI reçoit au titre des contributions aux organisations internationales s'élève à 7 000 000 F CFA. Ce qui ne couvre pas le montant des quatre institutions dont est membre la CENI qui s'élève à 20 920,2 dollars soit environ 12 623 667 F CFA. Cependant, pour 2024, le ministère en charge des finances a mis à la disposition de la CENI, une dotation supplémentaire de 6 000 000 FCFA portant la subvention annuelle à 13 000 000 F CFA, en vue du paiement des arriérés 2023 de A-WEB.

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES AU 31/12/2023			
INTITULE DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA CONTRIBUTION	MONTANT PAYE EN 2023	RESTE A PAYER
A.A.E.A	5000 US	5000 US	-
A-WEB	10000 dollars	-	10000 dollars
RESAO	5000 dollars	5000 dollars	-
RECEF	1000 Euros	1000 Euros	-

Tableau de la situation des contributions aux organismes au 31 décembre 2023

IV. Les contributions des partenaires de la CENI en 2024

Au cours de l'année 2023 la CENI a reçu l'appui financier de plusieurs partenaires dont certains procèdent par virement direct de leur appui aux comptes de la CENI (total 26 257 120 FCFA), tandis que d'autres se chargent d'organiser l'activité qu'ils soutiennent et en assurer les paiements à travers leurs comptes. De ce fait, certains appuis sont difficiles à évaluer sauf pour ceux qui transitent par des opérateurs publics comme la coopération japonaise qui est mise en œuvre à travers la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) du ministère en charge des finances.

Partenaires	Montants Conventions	Décaissements reçus	Observations
PNUD (PAPE)	12 753 120	12 753 120	Gestion CENI
UA (MISAHÉL)	12 004 000	12 004 000	Gestion CENI
JAPON	437 721 000	437 721 000	Géré via la DGCOOP
ALT/BF	1 500 000	1 500 000	Gestion CENI
TOTAL	463 978 120	26 257 120	

V. L'accueil des missions des corps de contrôle et d'audit

Aux termes des dispositions de l'article 33 du code électoral alinéa 6, « *le contrôle des comptes financiers de la CENI relève de la Cours des Comptes* ». Toutefois, à l'instar des autres institutions publiques, elle est soumise aux contrôles des Corps de Contrôle de l'Etat ainsi qu'aux vérifications des missions d'audit commandées par ses partenaires financiers sur les ressources mises à sa disposition.

Au titre de l'année 2023, la CENI a accueilli des missions des corps de contrôle et d'audit dont l'Inspection Générale de Finances (IGF) et le Cabinet ACECA International. Ces deux structures ont été mandatés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour jeter un regard sur la gestion de ses financements sur la période de 2019 à 2023.

La prise en compte des conclusions et recommandations contenues dans leurs rapports permettra à la CENI de renforcer son image auprès de l'Etat et de ses partenaires techniques financiers.

PARTIE IV : PERSPECTIVES

L'exercice 2024-2025 s'ouvre pour la CENI sous les perspectives de renforcement du système électoral et de sa gouvernance. Il s'agira de poursuivre la préparation technique des élections, préserver l'intégrité des processus électoraux, poser les bases d'une souveraineté électorale et améliorer l'intérêt et l'engagement des citoyens pour les élections.

1. La CENI est engagée à assurer une organisation « professionnelle » des prochaines élections pour en garantir la transparence, l'intégrité et la crédibilité. Pour ce faire, plusieurs activités de renforcement des capacités ont déjà été réalisées et des modes opératoires ont été revus ou élaborés. Pour l'exercice à venir, il s'agira à ce titre, entre autres de :
 - actualiser le plan opérationnel d'organisation des élections de sortie de transition ;
 - rendre opérationnel la politique de sécurité des systèmes d'informations et les autres documents opérationnels récemment élaborés;
 - poursuivre la digitalisation de certains modes opératoires ;
 - former les membres et le personnel.

2. Le manque d'intégrité dans un processus électoral peut entacher sa sincérité, éroder la légitimité des élus et des institutions, fragiliser la démocratie et dans certains cas, entraîner un rejet des résultats et des violences post électorales. La CENI, en collaboration avec l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a élaboré une stratégie de lutte contre la corruption électorale assortie d'un plan d'actions. Il s'agira pour cet exercice, de valider lesdits documents avec l'ensemble des parties prenantes, de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des activités et d'organiser, dans la mesure du possible, un forum sur l'intégrité des élections dans notre pays.

Préserver l'intégrité des élections, c'est aussi préserver l'intégrité de l'information électorale. Sur ce sujet, la CENI envisage d'élaborer un plan d'action qui lui permettra de prévenir et de faire face à des menaces de désinformation en lien avec l'institution elle-même ainsi qu'avec les élections.

3. Les processus électoraux peuvent constituer des opportunités d'immixtions de voix extérieures dans les affaires internes d'un État. Qu'elles soient politiques ou médiatiques, ces formes d'ingérences peuvent avoir pour objectif d'influencer des élections et constituent une atteinte à la dignité démocratique. Pour assurer la souveraineté électorale, les leviers suivants peuvent être actionner :

- construire un système solide de sécurité informatique qui protège les installations de la CENI. Il s'agira de passer en revue les technologies utilisées, disposer des ressources humaines qui s'approprient/réapproprient les technologies, tisser des partenariats d'assistance technique plus sûrs et moins invasifs ;
- poursuivre la réforme du financement des activités politiques et mettre en place un mécanisme de contrôle de l'origine des ressources des candidats et des partis politiques, bannir le financement extérieur et plafonner les dépenses de campagnes électorales ;
- mobiliser les ressources financières internes nécessaires à l'organisation des opérations électorales de sorte à être plus autonome dans le financement du cœur du processus électoral.

Il s'agira pour la CENI de travailler à préparer les actions et activités pertinentes à mettre en œuvre pour que ces leviers soient actionnés en temps opportun pour garantir la souveraineté électorale dans notre pays.

4. La participation des citoyens aux élections est un élément déterminant de l'adhésion de ceux-ci au processus. Une participation importante et consciente contribue à renforcer la légitimité des autorités élues. Pour cet exercice à venir, il s'agira pour la CENI de décliner les actions nécessaires pour :
 - organiser des activités d'éducation citoyenne et électorale au profit des jeunes et des femmes ;
 - lever les obstacles objectifs au vote des personnes déplacées internes et notamment l'accès aux documents d'identité ;
 - assurer un meilleur accès aux documents de vote, rapprocher les lieux de vote aux lieux de résidence des burkinabè de l'extérieur ;
 - définir un plan d'actions de prise en compte des femmes dans le processus électoral ;
 - déployer des moyens opérationnels et juridiques pour assurer une meilleure participation des personnes handicapées et les personnes détenues non privées de leur droit de vote.

CONCLUSION

Comme à son habitude, la Commission électorale nationale indépendante a, à travers ce rapport, sacrifié à une tradition qui est aussi une obligation légale : rendre compte annuellement de l'exécution de ses missions.

Les activités ici résumées ont touché tous les aspects de la conduite des processus électoraux : de la consolidation des procédures résilientes pour l'inscription des électeurs sur le fichier électoral national à l'amélioration de système de transmission des résultats des élections en passant par la modernisation des procédures internes, la capacitation de l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique. Ces activités ont contribué sans nul doute à l'ancrage institutionnel et à la professionnalisation de l'administration, toute chose qui devrait permettre d'amorcer avec beaucoup de sérénité et de professionnalisme, les élections de sortie de transition qui devaient se tenir en juillet 2024.

Avec la modification de la charte prorogeant la durée de la transition de 5 ans, la CENI continuera à jouer son rôle d'institution en charge de la promotion de la démocratie au Burkina Faso en collaboration avec toutes les parties prenantes nationales pour une consolidation du processus démocratique.